

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES
ECONOMIQUES**

DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Annexé au projet de loi de finances 2018

Présenté à l'Assemblée Nationale par

Monsieur **Amadou BA**, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Octobre 2017

INTRODUCTION.....	2
I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	3
II. LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS.....	5
III1. La situation économique du Sénégal en 2016	5
III2. Les tendances pour l'année 2017	12
III. LES PERSPECTIVES POUR 2018.....	18
III1. Les objectifs	18
III2. Les politiques sectorielles et les reformes clés	23
III21. Le secteur primaire.....	23
III22. Le secteur secondaire	27
III23. Le secteur tertiaire	31
III24. Le quaternaire.....	36
IV. LES FINANCES PUBLIQUES.....	44
IV1. L'exercice budgétaire en 2016	44
IV11. Les recettes.....	44
IV12. les dons.....	46
IV13. Les dépenses	46
IV14. le financement	47
IV15. La dette publique.....	48
IV2. Les projections à fin décembre 2017	48
IV21. Les ressources budgétaires	48
IV22. Les Dons	50
IV23. Les dépenses budgétaires	50
IV24. Le Financement.....	51
IV21. La dette publique.....	52
V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2018.....	52
V1. Les ressources du budget général	52
V2. Les dépenses du budget général	54
V21. Les dépenses ordinaires.....	54
V22. Les dépenses en capital	55
V3. Les comptes spéciaux du Trésor	55
V4. Le Financement du déficit budgétaire.....	55

INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de finances que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée nationale.

Le présent REF est élaboré dans un contexte marqué, par une relative stabilité des cours du baril et un regain d'activité au niveau mondial en liaison, notamment, avec le renforcement de la croissance économique aux Etats-Unis et dans les pays émergents et en développement, ainsi que la reprise dans la zone euro. La situation géopolitique caractérisée, notamment, par le retour de grands pays producteurs sur le marché pétrolier et le niveau élevé des stocks aux Etats-Unis, contribue à maintenir les cours du baril de pétrole en stabilité. Pour les pays importateurs nets à l'image du Sénégal, la faiblesse des cours du baril conjuguée à la décrue des cours des produits de base crée plutôt une situation favorable, au regard de l'impact positif sur les coûts de production, les finances publiques, la balance commerciale et le niveau des prix intérieurs. Ainsi, au plan intérieur, l'activité économique poursuit sa relance, favorisée par la consolidation de la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE).

Le REF, associé au projet de loi de finances 2018, repose sur le cadrage macroéconomique 2017-2018. Il reflète la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son important programme économique décliné dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). Il s'agit, ainsi, de consolider les performances enregistrées en 2015 et 2016 et de s'inscrire dans la perspective de porter le taux de croissance du PIB réel au moins à 7% à partir de 2018. Pour ce faire, le Gouvernement table sur la bonne mise en œuvre des investissements mais également sur la conduite des réformes nécessaires pour libérer le potentiel de croissance. Dans cette dynamique, les efforts déjà consentis pour améliorer la sélection des projets, renforcer la qualité des dépenses et maîtriser les dépenses de fonctionnement, pour créer davantage de marges budgétaires en vue de la prise en charge des investissements prioritaires, seront poursuivis.

Le document est articulé autour de cinq parties. Il met en exergue dans ses deux premières sections respectivement la situation de l'environnement international et l'évolution récente de la situation économique intérieure. La troisième section du document traite des objectifs pour l'année 2018 mais également des principales orientations en termes de politiques sectorielles et de réformes. La quatrième partie du présent document dresse le bilan de la gestion budgétaire de 2016 et les objectifs de la gestion de 2017.

La dernière partie du présent document présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2018.

I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Le Fonds monétaire international (FMI), dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juillet 2017, table sur une croissance du PIB mondial de 3,5% contre 3,2% un an auparavant. Cette évolution reflète l'accélération de la croissance aux Etats-Unis et dans la zone euro ainsi que la bonne tenue de l'activité économique dans les pays émergents et en développement, notamment, la Chine.

L'activité dans les pays émergents et en développement devrait passer de 4,3% en 2016 à 4,6% en 2017, en liaison avec le niveau relativement faible des cours des produits de base, notamment, le pétrole dont la plupart de ces pays sont des importateurs nets. L'économie chinoise reste dynamique avec une croissance attendue à 6,7% en 2017, soit au même niveau qu'en 2016. En Afrique subsaharienne, la situation économique s'améliore après un ralentissement enregistré en 2016 ; la croissance est prévue à 2,7% en 2017 contre 1,3% un an plus tôt. Ce regain s'explique en partie par une modeste amélioration de la croissance en Afrique du sud - grâce à la bonne tenue de la production agricole, doublée d'une hausse significative de la production minière à la faveur d'un redressement des prix des produits de base - et le regain au Nigéria après la récession de 2016 (-1,6%).

Dans les pays avancés, la croissance économique est attendue à 2,0% en 2017 contre 1,7% un an plus tôt, à la faveur notamment de la reprise de l'activité dans l'industrie manufacturière et du regain de confiance des marchés suite aux élections américaines. Aux Etats-Unis, la croissance devrait se renforcer en 2017 pour s'établir à 2,1% contre 1,6% en 2016 tandis que dans la zone euro, elle s'établirait à 1,9% en 2017 contre 1,8% en 2016), à la faveur de la politique budgétaire légèrement expansionniste, des conditions financières accommodantes, de la faiblesse de l'euro.

En perspectives de l'année 2018, l'activité économique mondiale devrait se raffermir en liaison avec la poursuite de la confiance des marchés financiers. Globalement, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,6% en 2018 portée par le regain d'activité dans les pays émergents et en développement (4,8%) et, dans une moindre mesure, dans les pays avancés (1,9%).

Dans les pays émergents et en développement, les perspectives de croissance s'annoncent reluisantes. L'économie chinoise resterait vigoureuse avec un taux de croissance de 6,4% en 2018. En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance demeurent favorables ; la croissance s'établirait à 3,5%, portée par la bonne tenue de l'activité économique en Afrique du Sud (+3,5%) et de la reprise de l'activité au Nigéria en 2018 (+1,9%) ainsi que la vigueur de la croissance dans bon nombre de pays.

Les perspectives de croissance dans les pays avancés devraient légèrement ralentir en 2018 pour s'établir à 1,9%. Aux Etats-Unis, la croissance devrait rester au même niveau en 2017

(+2,1%). En revanche, elle devrait décélérer en 2018 pour se stabiliser à 1,7% dans la zone euro et s'inscrire en retrait au Royaume-Uni (1,5%) et au Japon (0,6%).

S'agissant du commerce mondial, son volume devrait se renforcer en 2017, avec une progression de 4,0%, en raison de l'accélération du rythme des échanges des pays avancés (+3,9% en 2017 contre 2,3% en 2016) et des pays émergents et en développement (4,1% en 2017 contre 2,6% en 2016). Le dynamisme du commerce international devrait se poursuivre en 2018 tiré, principalement, par les économies émergentes et en développement et la reprise de la demande aux Etats-Unis.

En ce qui concerne les matières premières, les cours devraient se revigorer après la chute brutale enregistrée entre 2015 et 2016. Les cours des matières premières hors combustibles s'inscriraient en hausse de 5,4% en 2017 contre un repli de 1,8% en 2016. En moyenne, le cours du baril du pétrole (WTI) ressortirait en hausse de 21,2% en 2017 comparativement à 2016. En 2018, Les cours du pétrole devraient rester relativement stables (+0,1%) tandis que ceux des matières premières, hors combustibles, se replieraient, en moyenne de 1,4%.

Les prix à la consommation augmenteraient de 1,9% en 2017 contre 0,8% l'année dernière dans les pays avancés. En revanche, dans les économies émergentes et en développement, l'inflation s'établirait à 4,5% en 2017 contre 4,3% en 2016. En 2018, l'inflation est attendue à 1,8% dans les pays avancés et à 4,6% dans les économies émergentes et en développement.

S'agissant du marché financier international, il est particulièrement marqué en 2016 par le relèvement des taux de base de la Réserve Fédérale, la politique d'assouplissement de la Banque Centrale Européenne et l'incertitude qui s'est fait montre sur le marché financier après le « Brexit ». Selon le FMI, le relèvement du taux de fonds fédéraux (aux États-Unis) de 25 points de base en fin d'année 2015 n'a pas eu l'effet escompté sur les conditions financières et sur la croissance des salaires devant permettre une forte pression sur les prix. Au niveau de la zone euro, l'objectif de diminution des anticipations inflationnistes a contribué au durcissement des conditions financières par l'intermédiaire du relèvement des taux d'intérêt réels. La sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne a, également, eu des conséquences importantes sur les marchés financiers, surtout au Royaume-Uni. Elle a, ainsi, augmenté l'incertitude, entraînant davantage la volatilité des marchés, dans un contexte où les négociations en vue de la sortie ne semblent donner aucun signal clair. Du côté des économies émergentes, plusieurs pays, notamment, les pays exportateurs de matières premières ont relevé leur taux directeur pour faire face à la dépréciation de leur monnaie et aux anticipations inflationnistes. Ces mesures visent à faire face à la récente remontée des cours des produits de matières premières.

II. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

III. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2016

En 2016, l'économie sénégalaise s'est maintenue sur une bonne trajectoire, à la faveur, notamment, de la volonté du Gouvernement d'intensifier l'investissement public dans les secteurs prioritaires et porteurs de croissance, mais également de renforcer le cadre interne pour dynamiser l'investissement privé, conformément aux ambitions déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). Ainsi, malgré la croissance encore atone au plan international, l'activité économique interne a affiché un net dynamisme, avec un taux de croissance du PIB réel estimé à 6,5% contre 6,3% en 2015, soit un regain de 0,2 point de pourcentage reflétant l'environnement interne favorable, marqué par l'exécution de projets d'envergure dans le domaine des infrastructures, de l'habitat et de l'énergie, mais également la bonne tenue de nombreux secteurs productifs. Globalement, l'économie nationale a tiré avantage de l'orientation favorable des secteurs primaire et secondaire conjuguée à l'accélération de la croissance dans le secteur tertiaire.

Dans le secteur primaire, l'activité a affiché une hausse de 7,9% en 2016 contre 15,0% un an auparavant. Ce ralentissement est imputable à la décélération du sous-secteur agricole et des activités annexes en hausse de 3,6% contre 23,6% un an auparavant, sous l'effet de la contreperformance enregistrée dans l'agriculture d'exportation. En effet, cette dernière s'est inscrite en retrait, en liaison essentiellement avec le repli des productions d'arachide (-5,6%), de coton (-23,3%) et de la tomate industrielle (-44,5%) en 2016, lesquelles sont, respectivement, ressorties à 991.427 tonnes, 15.160 tonnes et 32.000 tonnes.

La production arachidière a été impactée par l'arrêt quelque peu brutal de la pluviométrie, quand bien même la filière aurait tiré avantage de l'amélioration de la qualité des intrants, en l'occurrence, avec l'augmentation des quantités de semences certifiées. S'agissant du coton, l'intérêt des producteurs pour d'autres types de culture plus rémunérateurs, explique, en partie, la baisse de la production, au regard de la forte diminution des superficies emblavées (-30,7%). Pour ce qui est de la tomate industrielle, la même situation a été observée, avec l'orientation des producteurs de la vallée vers des cultures, telles que l'oignon, le riz ou la patate douce, en raison des contraintes, notamment, liées à la faible demande des industries de transformation.

En revanche, la production de produits vivriers a été bien orientée en 2016, atténuant, ainsi, la contraction de l'agriculture d'exportation. Cette situation est le résultat de la bonne tenue des productions de riz (+4,9%) et de maïs (+31,6%) conjuguée au renforcement de la production horticole (+6,5%), en dépit du repli des productions de mil (-13,2%) et de sorgho (-5,6%). La production de riz a, particulièrement, bénéficié des actions des autorités dans le cadre du programme d'autosuffisance en riz à l'horizon 2017. Les superficies emblavées destinées à la riziculture ont été portées à 283 501 hectares, soit un accroissement de 19,5%. Toutefois, la riziculture pluviale s'est révélée moins performante en 2016, entravée par la

faiblesse de la pluviométrie dans certaines zones ainsi que par les attaques des ravageurs (rongeurs et oiseaux). Concernant l'horticulture, la tendance favorable observée reflète la bonne tenue de la production d'oignon (+7,0%), de pomme de terre (+29%), de patate douce (+100%) et de mangue (+4,0%).

Dans le sous-secteur de l'élevage et de la chasse, l'activité a enregistré un ralentissement, avec une progression évaluée à 5,8% en 2016 après une hausse de 8,6% un an auparavant. Cet accroissement traduit, notamment la regain d'activité dans la production de la viande bovine et de celle de la volaille industrielle (+13,2%) et d'œufs (+7,7%) issues des élevages pondeuses, grâce à la maîtrise de la marek ayant affecté la productivité de la filière en 2015. Pour sa part, le cheptel a affiché un timide accroissement (+1,6%), sous l'effet du repli de la sous-branche ovine (-12,1%), amoindri, toutefois, par la progression des sous-branches bovine (+6,5%) et caprine (+5,4%).

S'agissant du sous-secteur de la pêche, l'activité s'est nettement relevée en 2016 avec une progression évaluée en hausse de 12,5% contre 8,1% en 2015. Cette performance du sous-secteur de la pêche reflète aussi bien la bonne tenue de la pêche artisanale que celle industrielle dont les débarquements se sont accrus respectivement de 9,5% et 25,9%, traduisant, entre autres, l'augmentation de l'effort de pêche et l'accroissement des captures de sardinelles, maquereaux et chinchards.

Pour ce qui est des industries extractives, la reprise de l'activité en 2016 a été marquée par une hausse de 33,7% en 2016 contre un repli de 3,4% en 2015. Ce renforcement traduit les performances enregistrées dans les productions de phosphates (+56,7%) et d'or (+24,3%). La production de phosphate poursuit sa tendance haussière depuis la recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) intervenue en 2014. Quant à la production d'or, elle a tiré profit de l'utilisation de la flotte d'équipements mobiles conformément au plan de mine au niveau du sud-est du pays. En revanche, les productions d'attapulгите et de sel se sont repliées, respectivement, de 4,2% et 1,1%. Le repli de la production de sel est le reflet, notamment, de la concurrence internationale accrue (Inde, Bénin, Côte d'Ivoire, etc.) conjuguée à la cherté du fret maritime.

Dans le **secteur secondaire**, malgré une décélération observée par rapport à 2015, l'activité s'est inscrite en accroissement de 4,8% (contre +7,2% en 2015) qui reflète, principalement, la bonne tenue de la transformation de viande et de poissons, de la fabrication de produits chimiques, des matériaux de construction, des BTP, de l'énergie et du raffinage de pétrole.

Concernant la fabrication de produits chimiques de base, elle est ressortie en hausse de 39,2% contre un repli de 2,3% en 2015, à la faveur du dynamisme de la production de phosphate qui a permis d'assurer un niveau élevé de production d'acide phosphorique. Celle-ci s'est établie à 431.000 tonnes au terme de l'année 2016, soit une augmentation de 63,8% en variation annuelle. Toutefois, la fabrication de produits chimiques de base a été atténuée par le repli de la production d'engrais estimée à 9%. Par ailleurs, le relèvement de l'activité dans la fabrication de

produits pharmaceutiques (+5,7% contre -12,5% en 2015) et de produits en caoutchouc et plastique (+16,8% contre 37,7% en 2015) a contribué, de façon globale, à conforter l'évolution des produits chimiques qui ressort en hausse de 14,3% contre 10,2% en 2015, malgré les contreperformances enregistrées au niveau de la fabrication de «savons, parfum et produits d'entretien» (-8,0% en 2016 contre -20,4% en 2015).

Pour ce qui est du sous-secteur des matériaux de construction, son dynamisme s'est conforté en 2016, grâce surtout à la consolidation de la production de la troisième cimenterie du pays conjuguée à la bonne tenue de la demande locale et des exportations. Ainsi, l'activité a progressé de 11,3 % en 2016 contre 6,9 % en 2015, soit un gain de 4,4 points de pourcentage.

Le sous-secteur de la construction, pour sa part, a été marqué, singulièrement, par la poursuite des travaux liés à l'achèvement de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIDB), au prolongement de la Voie de Dégagement Nord (VDN), aux pôles urbains de Diamniadio, au prolongement de l'autoroute à péage vers Thiès et AIBD et à la construction de l'autoroute Ila-Touba. A cela s'ajoute, la mise en œuvre d'importants projets immobiliers à usage de bureaux ou d'habitation ainsi que dans le domaine de l'hôtellerie. Ainsi, globalement, le sous-secteur s'est inscrit en progression de 7,0 % en 2016 contre un repli de 4% en 2015.

S'agissant du secteur de l'électricité et du gaz, il a crû de 8,0 % en 2016 contre 13,1 % un an auparavant. Le raffermissement observé traduit la volonté de satisfaire l'accroissement de la demande en électricité liée à l'urbanisation et à la consommation grandissante des ménages (entre 5% et 6% par an). En outre, le sous-secteur a bénéficié, entre autres, de la mise en service de la Centrale Tobène Power d'une capacité de 105 mégawatts et des centrales solaires de Bokhol et de Malicounda avec des capacités de 20 MW chacune. Dans le même sillage, il a, également, tiré profit du programme de réhabilitation des capacités de production, de l'amélioration du réseau de transport et du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Dans le secteur « eau et assainissement », la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'urgence d'alimentation en eau aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, a permis de relever le niveau de la production. Globalement le secteur devrait ressortir en hausse de 12,7% en 2016 contre 13,1% en 2015.

Dans le sous-secteur du raffinage de pétrole, la production a tiré avantage de l'effet favorable du baril de pétrole sur le marché international qui s'est replié de 15,9% par rapport à 2015. En effet, en termes réels, les importations d'huiles brutes de pétrole ont progressé de 17,2 % en 2016 comparativement à 2015, tandis que les importations de produits raffinés se sont repliées de 10,8 % sur la même période, reflétant, ainsi, la bonne marche des activités de raffinage. Par conséquent, suite à la reprise observée en 2015 avec une progression de 64,8%, le sous-secteur a enregistré une hausse estimée à 7,7 % en 2016.

Le dynamisme du secteur secondaire reflète, par ailleurs, la reprise notée dans le sous-secteur du « sciage et rabotage du bois », lequel a connu un bond de 20,5% après une hausse de 2% relevée en 2015. Le sous-secteur de la métallurgie s'est, également, inscrit en hausse de 6,3% après le repli de 1,1% affiché en 2015.

Au-delà des branches d'activité qui ont contribué de manière significative à l'évolution du secteur secondaire, certains sous-secteurs, bien qu'affichant une croissance positive, ont enregistré une progression moins rapide.

Au titre de l'industrie alimentaire, le sous-secteur de la « fabrication de sucre, confiserie et chocolaterie » s'est renforcé de 4% en 2016 après une hausse de 4,9% en 2015. La production de sucre de la principale industrie est passée de 122 003 tonnes à 127 623 tonnes (soit +4,6%), favorisée par la mise en œuvre du programme « KT150 » qui a permis de renforcer les capacités de raffinage et d'accroître les surfaces destinées à la culture de la canne à sucre. Néanmoins, ce niveau de production n'a pas suffi pour satisfaire la demande locale, au regard de l'augmentation non négligeable des quantités de sucre importées en 2016.

Pour sa part, le sous-secteur du « riz décortiqué et farines » a connu une progression évaluée à 0,8% après une croissance de 36,4 % en 2015. Cette timide évolution témoigne des difficultés des meuniers qui sont confrontés, sur les marchés d'exportation, au protectionnisme et à la concurrence accrue livrée par les nouvelles minoteries installées dans la sous-région. Dans ce contexte, la production de farine de blé s'est rétractée de 1,7%. Cette situation a été atténuée par les activités de décorticage du riz local favorisées par la promotion de la riziculture dans le cadre du PRACAS.

Pour ce qui est de la transformation de viande et de poissons, elle s'est confortée de 25,9% en 2016 contre une hausse de 8,5% un an auparavant. La transformation de poissons et mollusques s'est bonifiée de 40,1% en 2016 après un repli de 4,9% en 2015 tandis que la production de viande est restée sur une tendance haussière avec des évolutions respectives de 21,0% et 15,5% en 2015 et 2016.

Dans le même sillage, le sous-secteur de la construction de matériels de transport s'est conforté de 4,4% contre une hausse de 1,2% en 2015.

La dynamique de la croissance dans le secteur secondaire a été, toutefois, amoindrie par la contraction de certains sous-secteurs d'activités.

Ainsi, dans la fabrication de corps gras alimentaires, l'activité s'est repliée de 44,5% en 2016 contre une hausse de 13,8% en 2015, sous l'effet de la baisse des productions des huiles brutes et celles raffinées. En effet, la branche fait face, depuis plus d'une décennie, à des difficultés structurelles. Le repli de la production d'huile raffinée végétale est, principalement, le résultat du manque de matières premières et d'intrants de fonctionnement tels le fuel et la soude caustique. Quant à la production d'huile brute d'arachide, elle s'est contractée de 84,9 %,

consécutivement à la baisse du niveau des collectes de graines (26.563 tonnes de graines d'arachide collectées à fin décembre 2016 contre 59.998 tonnes un an plus tôt) induite principalement par le manque d'encadrement des exportations d'arachide, en présence d'acheteurs étrangers très compétitifs.

En ce qui concerne les autres industries alimentaires, des contreperformances ont été relevées, notamment, dans les conserves de fruits et légumes (-9,5% contre +3,8% en 2015) et la fabrication de produits laitiers et glaces alimentaires (-21,7% contre +13,4% en 2015).

Le sous-secteur de la fabrication de produits à base de tabac s'est également replié de 2,8% en 2016 contre une hausse de 10,8% relevée en 2015. Cette contraction est, notamment, la conséquence de l'adoption des lois anti-tabac qui ont considérablement réduit le marché local et rehaussé les coûts de production, en raison des coûts supplémentaires liés à l'insertion d'images et de messages de santé sur les paquets de cigarettes.

Dans le même sillage, l'égrenage de coton et la fabrication de papier-carton se sont inscrits en retrait, respectivement, de 3,6% et 0,1%. Pour ce qui est du sous-secteur de l'égrenage du coton, les superficies emblavées ont diminué, sous l'effet de l'installation tardive de l'hivernage conjuguée à l'abandon progressif de la culture du coton au profit de l'arachide, devenu plus compétitive en termes de prix.

En somme, en dépit du dynamisme globalement observé dans le secteur secondaire, les industries alimentaires sont sujettes à des difficultés assez profondes, à caractère structurel. Sous ce rapport, des stratégies plus ciblées devraient être mises en œuvre pour maintenir une croissance solide et durable dans le secteur. Celles-ci pourraient se décliner, à travers, notamment, le renforcement de l'environnement des affaires, l'amélioration de la disponibilité des matières premières et des intrants, l'adaptation de l'offre à la demande ainsi que la maîtrise des coûts de production.

S'agissant du **secteur tertiaire**, il a poursuivi sa relance avec une croissance soutenue en 2016, estimée à 6,6% contre 2,7% un an auparavant, soit un gain de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2015. Cette vitalité est, essentiellement, le fait des activités commerciales, du transport, des services d'information et de la communication, des services d'hébergement et de restauration, des services financiers et des activités immobilières.

Au niveau du commerce, l'activité est restée dynamique avec une croissance estimée à 5% contre un repli de 0,7% en 2015. En particulier, le commerce de gros a tiré avantage de l'orientation favorable de la demande de produits agricoles, de biens de consommation, de produits pharmaceutiques et de matériaux de construction. Par ailleurs, les ventes de véhicules et celles de pièces détachés automobiles ont progressé à des rythmes soutenus, dans un contexte de renouvellement du parc automobile et de renforcement des importations des pièces de rechange automobiles.

S'agissant des transports, le sous-secteur s'est nettement raffermi en 2016, avec une hausse de 10,0% contre une progression de 4,9% en 2015, à la faveur, notamment, de l'activité portuaire qui s'est sensiblement confortée, suite aux réformes mises en œuvre au niveau du Port autonome de Dakar pour alléger les procédures et lutter contre la fraude. Le transport terrestre s'est également inscrit dans une tendance haussière, dans un contexte de renforcement du réseau routier et de renouvellement du parc roulant dans les transports en commun. Pour sa part, le transport aérien a connu une évolution timide sur la période. En revanche, le transport ferroviaire s'est replié, traduisant ainsi les difficultés structurelles de la sous-branche qui souffre de la vétusté des infrastructures conjuguée aux problèmes financiers et d'exploitation.

En ce qui concerne les services d'information et de la communication, l'activité s'est révélée plus dynamique avec une progression estimée à 8,7% contre 4,0% en 2015. Les services des télécommunications sont ressortis en hausse de 5,7% contre 0,4%, en 2015, à la faveur du dynamisme de la téléphonie mobile et de l'internet mobile dans un contexte de lancement de la 4G. Toutefois, au niveau de la téléphonie mobile, le taux de pénétration a dépassé la barre des 100%, limitant, ainsi, les marges de progression, dans un climat de forte concurrence entre les différents opérateurs. De même, les « autres services d'information et de communication » restent sur une forte évolution avec une estimation de 20,2% en 2016 contre 20,7% en 2015, renforçant, ainsi, les activités du secteur de l'information et de la communication.

Dans le même sillage, les services d'hébergement et de restauration ont enregistré un regain d'activité (+5,2% contre -0,8% en 2015) à la faveur de la maîtrise de l'épidémie à virus « Ebola » dans la sous-région conjuguée aux efforts consentis par le Gouvernement pour renforcer la sécurité sur l'étendue du territoire national. Par ailleurs, l'activité de la branche a bénéficié de la poursuite de l'accompagnement de l'Etat dans le cadre de la promotion du secteur touristique.

Au niveau des services financiers et d'assurance, l'activité a crû de 17,8 % en 2016 après une hausse estimée à 29,0% en 2015. Cette vigueur traduit d'une part, l'augmentation des interventions de l'Etat sur le marché financier, à travers ses émissions de titres publics, pour financer son important programme d'investissements dans le cadre du PSE ; d'autre part, la tendance haussière du crédit au secteur privé, soutenue par la diversification des services bancaires et la facilitation de l'accès au crédit.

Pour leur part, les activités immobilières ont tiré profit du contexte de mise en œuvre d'importants projets immobiliers initiés, aussi bien par l'Etat, au titre du PSE, que par le secteur privé. La demande en logement demeure importante, favorisée, entre autres, par le croît démographique mais également par l'élargissement du réseau routier qui s'est traduit par un développement rapide des zones à la périphérie de Dakar. A cet effet, le sous-secteur a enregistré une progression évaluée à 6,4% contre une hausse de 5,3% en 2015.

Au titre des emplois du PIB, la **demande intérieure** a affiché une hausse, en termes réels, de 5,2 % en 2015 contre 5,7% un an auparavant, tirée essentiellement par l'investissement.

En effet, La **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)** est ressortie en hausse de 7,0% en 2016 contre 6,7% en 2015. Ainsi, l'investissement public est estimé en progression de 2,0% en 2016 (contre 4,7% en 2015) tandis que l'investissement privé a affiché un accroissement évalué à 8,7% en 2015 contre 7,5% l'année précédente. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est ressorti à 23,1% du PIB en 2016 contre 23,3% un an auparavant.

La **consommation finale**, pour sa part, s'est accrue de 6,3%, après une hausse de 6,0% en 2015. Cette progression reflète le renforcement aussi bien de la consommation privée (+6,4%) que celui de la consommation publique (+5,6% contre 4,2% en 2015). Globalement, la consommation finale est évaluée à 87,1% du PIB en 2016 contre 88,2% en 2015, soit une amélioration de 1,1 point de pourcentage du taux d'épargne intérieure qui passe de 11,8% en 2015 à 12,9% en 2016.

Concernant la **demande extérieure**, en 2016, elle est caractérisée par une légère hausse, en termes réels, des exportations de biens de 0,8 % ; les importations, pour leur part, se sont repliées de 1,1%.

L'**inflation**, mesurée par l'**indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)**, est ressortie à 0,8% en variation annuelle, sous l'effet du renchérissement des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+3,3%) atténué, toutefois, par la contraction des prix des produits « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-1,8%) ainsi que des prix du transport (-1,5%).

En termes de compétitivité-prix, l'économie sénégalaise a enregistré, en 2016, une perte évaluée à 1,0% par rapport à 2015, en raison de la dépréciation du franc CFA (+4,1%) amoindrie, cependant, par le différentiel d'inflation favorable (-3,1%).

Les **échanges avec l'extérieur** ont été marqués, durant l'année 2016, par une amélioration du **compte courant** de la balance des paiements. En effet, le déficit du compte courant est passé de 558,6 milliards (5,3% du PIB) en 2015 à 498,0 milliards (4,4% du PIB) en 2016. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est réduit de 313,9 milliards par rapport à celui de l'année de 2015 s'établissant, ainsi, à 400,6 milliards. Ce ralentissement est dû, en partie, au recul des investissements de portefeuille à hauteur de 227,2 milliards en passant d'un excédent de 182,7 milliards en 2015 à une dégradation de 44,5 milliards en 2016. Au total, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 50,2 milliards.

S'agissant de la **situation monétaire** en 2016, elle s'est traduite par une amélioration des avoirs extérieurs nets (+50,2 milliards), une augmentation des créances intérieures de 16,2% et une expansion de la masse monétaire de 13,7%.

II2. LES TENDANCES POUR L'ANNEE 2017

Depuis la mise en œuvre effective du Plan Sénégal émergent (PSE) en 2015, l'économie sénégalaise a enregistré de bonnes performances. En 2017, les tendances demeurent favorables et le taux de croissance du PIB réel devrait se maintenir sur son rythme de plus de 6% acquis depuis 2015. En effet, la croissance du PIB réel est projetée à 6,8%, soit en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2016, reflétant, ainsi, la consolidation de la mise en œuvre des grands projets d'investissement et le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs.

Tableau : **Evolution du taux croissance**

	2015	2016	2017
Secteur Primaire	15,0%	7,9%	7,4%
Secteur Secondaire	7,2%	4,8%	5,9%
Secteur Tertiaire	2,7%	6,6%	6,7%
Taxes sur biens et services	7,9%	7,1%	7,5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	6,3%	6,5%	6,8%

Source : DPEE

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait rester dynamique avec une progression attendue à 7,4%, soit un léger ralentissement par rapport à 2016 (+7,9%). Cette bonne dynamique du secteur primaire serait essentiellement liée aux performances du sous-secteur agricole et des activités annexes, de l'élevage et des activités extractives. Les sous-secteurs de la pêche et de la sylviculture, pour leur part, devraient croître avec des évolutions relativement faibles.

S'agissant du secteur de l'agriculture et des activités annexes, l'activité est projetée à 10,4%, en liaison avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS), dont l'année 2017 constitue un repère fondamental en termes de réalisation des objectifs fixés par le programme. Pour rappel, le PRACAS ciblait les filières prioritaires tels que le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide et d'autres produits horticoles de contre-saison. En 2017, l'objectif de ce programme était l'atteinte l'autosuffisance, notamment, en riz, en oignon et en pomme de terre, ainsi qu'une bonne dynamique de la production d'arachide et de produits horticoles, dont l'effet visé est d'impacter positivement la balance commerciale. Pour la réalisation de ces objectifs, le Gouvernement, comme pour les années précédentes, a entrepris de mettre des semences de qualité à la disposition des agriculteurs et à faciliter l'accès aux matériels agricoles pour l'amélioration des rendements. Aussi, pour augmenter le niveau de production, le vaste programme d'amélioration des emblavures devrait se poursuivre surtout en ce qui concerne la production de riz et l'horticulture

Concernant le sous-secteur de l'élevage, l'activité est attendue en hausse de 5,9% en 2017 contre 5,8% en 2016. Cette légère progression serait portée, notamment, par la production de lait,

d'œuf et de volaille, mais également, par l'évolution positive du cheptel. La production d'œuf et de volaille profiterait, entre autres, de la maîtrise de la maladie de « marek » qui avait fait son apparition en 2015 mais aussi de la vigueur de la demande estimée à plus de 615 millions d'unités pour la consommation, en sus des mesures de protection dont bénéficie le secteur depuis 2005. En revanche, la production de lait subit de plein fouet la concurrence des produits importés. Par ailleurs, le Gouvernement mise sur l'amélioration de la race bovine avec les programmes d'insémination artificielle pour renforcer la production de lait.

Au titre du sous-secteur de la pêche, l'activité connaîtrait un fort ralentissement en 2017 suite à la reprise enregistrée en 2015 et 2016. En effet, la valeur ajoutée du sous-secteur est projetée en hausse de 0,3% contre 12,5% en 2016. Ce ralentissement du sous-secteur s'explique par l'effondrement des stocks pélagiques côtiers et la restriction de l'accès aux ressources de la sous-région, notamment en Mauritanie. La pêche continentale, pour sa part, connaît des difficultés tandis que l'aquaculture demeure à l'état embryonnaire.

Quant aux activités extractives, elles resteraient dynamiques, en rapport avec la relance, notamment, des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) en 2014, mais également, de l'exploitation de nouveaux minerais tels que le zircon et le titane. Elle est projetée en hausse de 3,1% en 2017, soit un fort ralentissement après les résultats importants de 2016 (+33,7%) dus en grande partie à l'effet de rattrapage. La production de phosphate devrait ralentir en 2017 compte tenu des importants stocks découlant de la production de 2016 évaluée à 1 738 000 tonnes. Sur les sept (7) premiers mois de 2017, la production de phosphate des ICS est ressortie à 758 000 tonnes contre 956 000 tonnes à la même période de 2016. Toutefois, la production de phosphate se renforcerait avec l'accélération de la production de la SOMIVA qui compte atteindre sa pleine capacité de 1 200 000 tonnes à l'horizon 2018. L'exploitation du zircon est aussi attendue en forte hausse (plus de 40% en 2017) pour un objectif de production de 73 000 tonnes. Pour ce qui est de la production d'or, l'exploitation est également attendue en hausse de 9%, en rapport avec la remontée favorable des cours. Quant à la production de sel, elle s'inscrirait en hausse de 1,3% en 2017 suite au ralentissement noté un an auparavant. Cette faible évolution est liée aux difficultés du sous-secteur en matière d'exportation du produit dans la sous-région et aux mesures tarifaires qui sont appliquées, en particulier, au Cameroun.

Dans le **secteur secondaire**, l'activité devrait rester dynamique, suite au ralentissement enregistré en 2016. La croissance de la valeur ajoutée du secteur est projetée à 5,9% en 2017 contre 4,8% l'année précédente, à la faveur du bon comportement, particulièrement, des sous-secteurs de la fabrication de produits agro-alimentaires, des matériaux de construction, du raffinage et de la fabrication des produits chimiques ainsi que des travaux de sciage et rabotage du bois, conjugué au dynamisme des BTP et de l'énergie. Le secteur devrait ainsi contribuer à hauteur de 1,2% à la croissance du PIB réel contre 1,0% en 2016.

Le bon comportement du sous-secteur de la fabrication des produits agro-alimentaires est fortement lié à la branche du « riz décortiqué et farines » qui devrait progresser de 10,6%,

soutenue par les bonnes tendances de la production de riz paddy en rapport avec les perspectives d'autosuffisance, dans le cadre du PRACAS. La branche de la fabrication des corps gras devrait également être relancée, à la suite de la recapitalisation de la SONACOS SA, en sus des mesures prises par le Gouvernement sur l'exportation de la graine d'arachide dans le sens d'assurer la disponibilité d'intrants pour la trituration. En outre, l'activité de transformation et conservation de la viande et poisson est attendue en hausse 9,0%, grâce au bon comportement de l'activité dans la branche de la transformation de poissons et mollusque qui ressortirait en hausse 16,9%.

La fabrication de produits alimentaires à base de céréales devrait se relancer, à la suite du repli enregistré en 2016 (-2,6%) sous l'effet de la reprise de la fabrication d'aliments pour animaux (+21,1% en 2017 contre -10% en 2016) et de la fabrication de pain et pâtisserie (+5,9% en 2017 contre +0,8% en 2016). Globalement, l'activité afficherait une progression de 7,4% en 2017. Cette performance devrait se renforcer grâce au regain d'activité de la branche « conservation des fruits et légumes » qui est projetée en hausse de 35,2%, suite au repli enregistré en 2016 (-9,5%).

Pour ce qui est du sous-secteur des matériaux de construction, son élan se conforterait en 2017, grâce, notamment à la bonne tenue des commandes de ciment. Ainsi, l'activité afficherait une progression de 10,6% en 2017, contre 11,3% en 2016. La bonne dynamique du sous-secteur reflète la vigueur des activités de BTP au plan national. Les grands chantiers de l'État concernent, entre autres, les travaux d'autoroute AIBD-Thiès et Thiès-Touba, l'axe CICES-Golf du prolongement de la VDN, les pôles urbains de Diamniadio et de Lac Rose. Ces importants programmes, en plus de ceux liés à la construction de logement par le secteur privé, contribueraient à renforcer le dynamisme des BTP. A cet égard, l'activité de construction progresserait de 5,7% en 2017 contre 7,0% en 2016.

S'agissant du sous-secteur de l'électricité et de l'eau, l'activité devrait progresser de 10,0% en 2017. La croissance projetée traduit principalement la bonne tenue de la production d'électricité, dans un contexte de stabilité du cours du baril à un peu plus de 50 dollars facilitant ainsi la disponibilité du fuel. Le sous-secteur de la production d'électricité s'est aussi renforcé, en termes d'infrastructures, avec la mise en service de nouvelles centrales, dont celles des énergies renouvelables (solaire et éolienne). Pour 2017, la production de SENELEC, en plus des contrats liés avec les IPP en cours d'exécution, devrait se renforcer de 78 MW produites à partir des centrales solaires. Dans la branche «eau», la production se renforcerait de 12,3%, sous l'impulsion des investissements réalisés dans le cadre du Programme d'urgence pour réduire le déficit de production, en l'occurrence, dans la région de Dakar et le milieu rural.

Concernant la fabrication de produits chimiques de base, le dynamisme qui s'est accompagné avec la recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal, en 2014, se poursuit. Après la repise en 2016, un ralentissement de 17,7% devrait être observé en 2017 contre 39,2% en 2016. Déjà, sur les sept (7) premiers mois, la production d'acide phosphorique et celle d'engrais chimiques se sont renforcées, respectivement, de 7,9% et de 80,3% par rapport à la

même période de 2016. La forte évolution de la production d'engrais sur cette période reflète l'engagement de l'Etat à accompagner les agriculteurs dans le processus d'autosuffisance décliné dans le PRACAS. En outre, la fabrication de produits pharmaceutiques (+8,3% contre +5,7% en 2016) et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (+9,9% contre +6,8% en 2016) devraient renforcer la bonne tenue des produits chimiques de façon globale.

Pour ce qui est du raffinage de pétrole, l'activité se conforterait de 8,8% en 2017 (contre 7,7% en 2016). La faiblesse relative des cours du baril du pétrole sur le marché international contribuerait à réduire l'activité purement commerciale de la Société Africaine de Raffinage (SAR), au profit de l'activité de raffinage. En effet, sur les sept (7) premiers mois de 2017, les importations d'huiles brutes de pétrole ressortent en hausse de 16,5% comparativement à la même période, un an auparavant. Parallèlement, les importations de produits raffinés ont reculé de 9,1% sur la même période.

La tendance haussière du secteur secondaire en 2017 serait, également, soutenue par la fabrication d'articles d'habillement (+2,5% contre +2,0% en 2016), la fabrication d'autres matériels de transport (+5,3% contre +4,4% en 2016) et par les activités de sciage et rabotage du bois (+11,4%).

Cependant, le dynamisme global du secteur secondaire serait atténué par les contreperformances notées dans certaines branches d'activités, notamment, la fabrication de savons, parfums et détergents (-2,0% en 2017 contre -8,0% en 2016) et la fabrication de produits métallurgiques de base et des matériaux d'ouvrage en métal (-5,0% contre +6,0% en 2016). Dans le sous-secteur de l'agro-alimentaire, les activités de fabrication de boissons et de lait devraient également se contracter, affichant ainsi, des replis respectifs de 7,8% et de 23,4%. Dans le même sillage, l'égrenage de coton suivrait également sa tendance baissière de ces dernières années et ressortirait en baisse de 6,4% en 2017.

Globalement, malgré les contreperformances sur certaines branches d'activités, le secteur secondaire reste sur une bonne trajectoire de croissance, laquelle, par ailleurs, est nécessaire pour réussir le pari de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise, un des piliers du processus d'émergence décliné dans le PSE.

Concernant le **secteur tertiaire**, il enregistrerait une progression de 6,7% en 2017 contre 6,6% l'année précédente, soit un gain de 0,1 point de pourcentage. Le maintien du dynamisme du secteur serait porté, essentiellement, par la bonne tenue des activités de commerce, du transport, des services d'hébergement et de restauration, des services financiers, des services d'information et de communication et des activités immobilières. Sa contribution à la croissance du PIB réel devrait ressortir à 3,2%, soit au même niveau que l'année précédente.

L'activité de transport est attendue en hausse de 8,4% contre une progression de 10,0% l'année précédente. Cette performance serait imputable, notamment, au dynamisme des activités portuaires, à la faveur des mesures d'allègement des procédures au niveau du port de Dakar pour

renforcer sa compétitivité. Le transport aérien afficherait, par ailleurs, une bonne orientation reflétant, entre autres, l'amélioration des activités touristiques, notamment, le tourisme d'affaires. Le transport routier, pour sa part, se maintiendrait sur une perspective favorable en tirant profit de l'amélioration de la fluidité du trafic, sous l'effet de l'élargissement du réseau routier, de même qu'à la faveur du renouvellement du parc roulant du transport en commun.

S'agissant des services d'hébergement et de restauration, une bonne progression du sous-secteur est attendue, avec une hausse de 13,3% contre 5,2% en 2016. Cette performance du sous-secteur s'expliquerait par la relance des activités de tourisme qui commencent à porter ses fruits depuis la suppression du visa d'entrée sans compter l'accompagnement du Gouvernement en faveur du secteur.

Au niveau des services financiers et d'assurance, l'activité est attendue en progression de 15,0% en 2017 contre une hausse estimée à 17,8% en 2016. Le sous-secteur des services financiers bénéficierait des efforts consentis pour renforcer la bancarisation et faciliter l'accès au crédit, dans un contexte de renforcement et de soutien de l'activité économique des PME. La branche de l'assurance, pour sa part, devrait suivre également le dynamisme de l'économie sénégalaise.

Concernant les activités immobilières, la croissance de la valeur ajoutée est projetée en hausse de 7,8% en 2017 après une hausse estimée à 6,4% en 2016. Cette performance traduirait les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de son programme d'habitat social pour faciliter l'accès au logement. A cela s'ajoute, le dynamisme du secteur privé au regard des importants programmes en cours d'exécution, notamment, dans la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diambiadio et de Lac Rose.

L'activité du secteur tertiaire a été, en outre, soutenue par la bonne tenue des activités commerciales et des services de l'information et de la communication.

Pour ce qui est des activités commerciales, elles sont projetées en hausse de 4,0% contre 5% en 2016. Les ventes seraient portées par le commerce de gros et celui de détail. Ainsi, sur les sept (7) premiers mois de 2017, le commerce de gros et de détail se sont renforcés, respectivement, de 4,6% et de 18,3% par rapport à la même période de 2016.

Dans les services d'information et de communication, l'activité est prévue en hausse de 5% en 2017 contre 8,7% en 2016 grâce à la bonne tenue des « autres services d'information et de communication » (19,7% contre 20,2% en 2016). Quant aux services des télécommunications, dans un contexte marqué par un taux de pénétration dépassant la barre des 100% dans la téléphonie mobile et l'avènement de la 4G, ils afficheraient une légère hausse de 0,8% en 2017 contre +5,7% en 2016.

Au titre de la demande, la **consommation finale** devrait s'accroître de 6,6%, après une progression de 6,3% en 2016, tirée par la consommation privée projetée en hausse de 6,7% en

2017 contre 6,4% en 2016 ; la consommation publique étant attendue en hausse de 5,9%. Globalement, la consommation finale représenterait 85,6% du PIB en 2017 contre 87,1% en 2016, soit une amélioration de 1,5 point de pourcentage du taux d'épargne intérieure qui passerait de 12,9% en 2016 à 14,4% en 2017. S'agissant de la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, elle est attendue en hausse de 7,3% en 2017 contre 7,0% en 2016. Ce regain traduit la poursuite de l'exécution des projets d'investissements mais également la vigueur des investissements privés qui bénéficient de l'effet d'entraînement créé par le PSE. Ainsi, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, ressortirait à 22,9% du PIB en 2017 contre 23,1% un an auparavant.

Au titre des prix, l'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,5% en 2017 contre 1,8% l'année précédente, reflétant, principalement, le relèvement des prix dans le secteur primaire (+5,0%) et du secondaire (+2,2%). Dans le secteur tertiaire, les prix sont projetés en hausse de 1,5%. L'inflation, mesurée par l'**indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)**, sur les sept (7) premiers mois de l'année 2017 comparativement à la même période en 2016, est ressortie à 1,9%. Ce relèvement des prix à la consommation est tiré par les prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+5,7%) et de l'enseignement (+1,2%), sur la même période.

Pour ce qui est des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte courant en 2017 devrait se dégrader de 210,0 milliards pour s'établir à 708,0 milliards (5,7% du PIB) contre 498,0 milliards (4,4% du PIB) un an auparavant, reflétant, ainsi, la détérioration de la balance commerciale dans un contexte d'accroissement des importations de produits pétroliers et de biens d'équipements. Le compte de capital et d'opérations financières devrait faire ressortir un excédent de 974,0 milliards sous l'effet de la progression des investissements de portefeuille en liaison avec la levée de l'Eurobond. Par conséquent, le solde de la balance des paiements enregistrerait un excédent de 266,0 milliards en 2017.

III. LES PERSPECTIVES POUR 2018

La mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), a été profitable à l'économie sénégalaise avec la poursuite de l'exécution d'importants projets initiés par le Gouvernement. En effet, le raffermissement des investissements publics, notamment, dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie, conjugué à la relance des industries et aux performances des sous-secteurs de l'information et de la communication, du transport et des services financiers, ont concouru à la consolidation de la croissance économique.

Avec le PSE, de grands projets structurants ont vu le jour, dont un nouveau pôle urbain à 30 Km de Dakar, le prolongement de l'autoroute à péage jusqu'à l'aéroport AIBD, une deuxième autoroute à péage en construction, un nouvel aéroport en cours de finition à 50 km de Dakar, le lancement prochain d'une ligne de Train Express Régional reliant Dakar au futur aéroport et trois nouvelles centrales solaires d'une capacité cumulée de 70 MW, déjà opérationnelles.

L'année 2018, année du social et de l'entrepreneuriat, sera particulièrement marquée par la consolidation des acquis, le renforcement des programmes sociaux (PUDC, PNBSF, etc.) et le lancement de nouvelles initiatives dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat et du financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes. Toutes ces nouvelles initiatives permettront d'amplifier la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

III.1. LES OBJECTIFS

L'activité économique devrait rester dynamique et se maintenir sur une tendance haussière à la faveur d'un environnement interne beaucoup plus favorable, mais également grâce aux investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du Plan Sénégal Emergent. En outre, la mise en œuvre des réformes, notamment, au chapitre de l'amélioration du climat des affaires, devrait aider à la consolidation de l'activité économique. **Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 7,0% en 2018, contre 6,8% en 2017.** Ce regain d'activité serait porté à la fois par la bonne tenue des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de 6,5% en 2018 contre 7,4% en 2017. Elle serait tirée, essentiellement, par le sous-secteur agricole et les activités annexes. Le sous-secteur de l'élevage et les activités extractives demeureraient, par ailleurs, sur une bonne tendance.

Pour ce qui est du sous-secteur agricole et des activités annexes, l'année 2018 devrait être marquée par une consolidation des acquis de 2017 et un renforcement de la production des principales spéculations, notamment, le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide, le mil-sorgho, le coton et les produits horticoles. La déclinaison de la phase 2 du PRACAS devrait mettre l'accent sur le maintien des actions au profit du sous-secteur en termes de mise à

disposition d'intrants de qualité et de facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles. Le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydro-agricoles dans le Delta et la vallée de l'Anambé, devrait constituer un atout conséquent dans la réalisation des objectifs de production de riz. Globalement, sous l'hypothèse d'une bonne saison hivernale, la branche « agriculture et activités annexes » est projetée en hausse de 7,8% en 2018 contre 10,4% en 2017.

L'activité d'élevage, pour sa part, devrait progresser de 5,9% en 2018, soit au même niveau qu'en 2017. Le sous-secteur tirerait avantage de l'amélioration de la santé animale, de l'augmentation de la productivité et des productions animales mais également de la modernisation des unités de production.

Concernant le sous-secteur de la pêche, la stratégie des autorités est articulée, d'une part, autour de la gestion et la valorisation durable des ressources halieutiques et, d'autre part, de la promotion de l'aquaculture. Il s'agit de : i) réguler l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales ; ii) développer des plans d'aménagement des pêcheries et ; iii) restaurer les écosystèmes et les plans d'eau douce et mettre en place des infrastructures de soutien au développement de l'aquaculture. Cependant, le problème de la rareté des ressources continuerait de représenter une contrainte à l'augmentation du niveau des débarquements alors que le renouvellement des licences de pêche, notamment dans la zone de Saint-Louis, n'est pas encore acquis. Aussi, le sous-secteur afficherait une timide hausse de 1,2 % en 2018 contre une légère progression de 0,3% en 2017.

Concernant les activités extractives, le renforcement de la production de phosphate devrait se poursuivre, en liaison avec la réduction des incidents techniques liés aux délestages suite à l'installation et à la mise en service d'une centrale électrique de 20 MW au sein des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). L'effet positif des investissements opérés par les ICS pour rendre l'entreprise plus performante devrait contribuer à conforter la production de phosphate. A cet effet, la production de phosphate en 2018 devrait dépasser les 2 000 000 de tonnes. Par ailleurs, la tendance haussière du cours de l'or et le démarrage de l'exploitation des mines d'or de Karakaena et de Pétéwol par, respectivement, Afrigold et *Mako Exploration Company* devraient doper la production locale attendue à plus de 9 tonnes en 2018. La branche des extractives serait, également, dynamique en rapport avec l'exploitation du zircon dont la production est attendue en forte hausse en 2018 par rapport au niveau escompté en 2017. Ainsi, globalement, l'évolution du sous-secteur est projetée à 5,7% contre une prévision de 3,1% en 2017.

Dans le **secteur secondaire**, l'activité devrait maintenir le cap en 2018, à la faveur de la poursuite de l'exécution des projets structurants du PSE et de la vigueur des industries. L'activité du secteur est, ainsi, attendue en hausse de 8,2% en 2018 contre 5,9% en 2017. Elle tirerait profit, principalement, de la bonne tenue des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics

(BTP), des matériaux de construction, du raffinage de pétrole, de la fabrication de produits chimiques, de la fabrication de produits alimentaires et de l'énergie.

Dans le sous-secteur de la construction, l'activité serait marquée par la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, en l'occurrence, l'autoroute Thiès-Touba, la deuxième section de la Voie de Dégagement Nord sur l'axe Cices-Golf, le pôle urbain de Diamniadio, la réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui ainsi que le lancement d'importants programmes d'habitat social. A cet effet, le sous-secteur s'inscrirait en progression de 12,5% en 2018 contre une hausse de 5,7% en 2017.

Le regain des activités de BTP devrait doper le sous-secteur des matériaux de construction. Ce dernier tirerait, en outre, avantage de la demande étrangère de ciment, à la faveur d'une meilleure politique d'exportation mise en œuvre par les opérateurs. Au regard de cet environnement favorable, l'activité du sous-secteur est attendue en progression de 11,0% en 2018.

Pour ce qui est du raffinage de pétrole, la tendance favorable observée devrait se poursuivre en 2018 avec une hausse projetée à 8,3%, portée par la poursuite du programme de développement 2016-2020 de la Société Africaine de Raffinage (SAR). L'activité de raffinage bénéficierait, par ailleurs, du cours favorable du baril de pétrole, à travers une meilleure gestion des importations de produits bruts.

Dans la fabrication de produits chimiques de base, la trajectoire de relance observée depuis 2015, devrait se consolider avec une croissance attendue à 14% en 2018. La poursuite du programme de réhabilitation de l'outil productif de l'entreprise devrait permettre de rehausser le niveau de production d'acide phosphorique et d'engrais grâce à une bonne disponibilité du phosphate. La production d'engrais, pour sa part, serait, en partie, revigorée par les bonnes perspectives dans l'agriculture, sous l'impulsion de la volonté de l'État de renforcer la mise à disposition des intrants aux producteurs. La fabrication de produits chimiques devrait être renforcée par la bonne tenue des produits pharmaceutiques, de « savons, parfums et produits d'entretien » et des produits du caoutchouc et du plastique qui ressortiraient, respectivement, en hausse de 6,8%, 5% et 7,6% en 2018.

S'agissant des industries alimentaires, l'industrie de l'huilerie devrait s'améliorer à la faveur des dispositions prises par les autorités pour un meilleur encadrement de la collecte de graines d'arachide. Ainsi, l'activité dans le sous-secteur des corps gras alimentaires est attendue en progression de 9,0%, après une hausse en 2017 de 12,5%. Dans la transformation et la conservation de viande et poisson, l'activité est prévue en hausse de 11% contre une progression de 9% attendue en 2017. La branche « transformation et conservation de poisson et mollusques » devrait rester robuste sous l'hypothèse d'un meilleur accès à l'intrant de base découlant des débarquements. Pour leur part, les sous-secteurs de la fabrication du riz décortiqué et farine, de la fabrication de sucre, de la fabrication de produits alimentaires céréaliers et des conserves des fruits et légumes se renforceraient, respectivement, de 9,4%, 5,8%, 6,2% et 15,5%.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la réhabilitation des capacités de production de SENELEC sera poursuivie ainsi que l'élargissement du réseau de production d'électricité, à travers notamment la mise en service en 2018 de la centrale à charbon de Sendou 1. Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables, au titre de la politique de mix-énergétique, avec notamment la mise en service des centrales solaires de Bokhol, Meouane et Malicounda d'une capacité cumulée de 70 MW chacune. Les réalisations dans le cadre du programme d'électrification rurale seraient, également, profitables au sous-secteur. Ainsi, il devrait ressortir en hausse de 8,3% en 2018, contre 7,8% en 2017.

Dans le domaine de l'eau, le niveau de production se conforterait, sous l'effet des investissements visant à combler le déficit entre l'offre et la demande, en l'occurrence, dans la région de Dakar. La production de cette branche devrait également se renforcer avec la mise en service de nombreux forages dans monde rural en rapport avec le PUDC. Dans ce contexte, le sous-secteur est, globalement, projeté en hausse de 11,9% en 2018, contre 12,3% en 2017.

En outre, l'activité dans le secteur secondaire bénéficierait de la reprise attendue, notamment, dans l'égrenage de coton (+6,5% contre -6,4% en 2017), la fabrication de papier et carton (+7,6% contre -1,3% en 2017) et la métallurgie (+7,6% contre -5,0% en 2017).

Dans le **secteur tertiaire**, l'activité tirerait profit de la bonne orientation des secteurs primaire et secondaire. La croissance du secteur est projetée à 6,8% en 2018 contre 6,7% en 2017.

La vigueur des services d'information et de communication devrait contribuer à la bonne performance du secteur tertiaire. Globalement, le sous-secteur ressortirait en hausse de 6,4% en 2018 contre 5% en 2017, à la faveur de la forte évolution des « autres services d'information et de communication » (+19,2% en 2018 contre +19,7% en 2017) alors que les services de télécommunications progresseraient timidement (+2% en 2018 contre +0,8% en 2017). Pour ce qui est des services des télécommunications, ils devraient tirer profit des retombées positives de la mise sur le marché de la 4 G et de l'innovation grandissante dans les technologies de l'information et de la communication.

Les services financiers, pour leur part, sont attendus en hausse de 12,2% en 2018 (contre 15,0% en 2017), traduisant, essentiellement, la bonne tenue des activités bancaires dans un contexte de renforcement des financements de l'économie nationale en rapport avec la consolidation de l'exécution des projets du Plan Sénégal Émergent.

S'agissant du sous-secteur des transports, l'activité devrait se bonifier, profitant de la dynamique dans l'industrie et le commerce. Au titre du transport routier, le renforcement et la densification du réseau, le démarrage des activités de DDD-Sénégal et le renouvellement du parc automobile devraient contribuer, en grande partie, au développement du transport. Le transport ferroviaire profiterait, également, de la bonne tenue des activités de raffinage et des industries chimiques. A cela s'ajoute, la poursuite de la modernisation du Port autonome de Dakar (PAD),

conjuguée au démarrage des activités de la nouvelle compagnie aérienne Air Sénégal prévue dans le courant de l'année 2018. A ce titre, le sous-secteur est attendu en progression de 8,8% en 2018, contre 8,4% en 2017.

Concernant les services d'hébergement et de restauration, la relance observée à partir de 2016 devrait se consolider grâce, notamment, à l'accompagnement de l'Etat visant à rendre le tourisme sénégalais plus compétitif. Le dynamisme du tourisme d'affaires, la mise en service du nouvel aéroport AIBD, les effets bénéfiques du crédit hôtelier ainsi que la promotion de la destination « Casamance » permettraient de rehausser l'activité du sous-secteur qui est attendue en hausse de 11,5% (contre 13,3% en 2017).

Pour ce qui est des services immobiliers, ils sont projetés en accroissement de 8% en 2018. Le sous-secteur continuerait de tirer avantage des résultats positifs de l'exécution des projets du PSE, par le biais, notamment, du vaste programme d'habitat social appuyé par le Gouvernement, en particulier, dans le pôle urbain de Diamniadio.

Enfin, les activités commerciales resteraient vigoureuses avec une croissance escomptée à 5%, sous l'effet de la bonne tenue de la demande, dans un environnement marqué par la faible progression des prix intérieurs.

S'agissant de la demande, la **consommation finale** est projetée en hausse de 6,8% en 2018, contre une progression de 6,6% en 2017. Elle devrait représenter 84,3% du PIB en 2018 contre 85,6% en 2017, traduisant, en effet, la poursuite de l'amélioration du taux d'épargne intérieure qui s'établirait à 15,7% contre 14,4% un an auparavant.

La vigueur de l'investissement public (+6,6%) et de celui privé (+7,7%) se traduirait par un renforcement de la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, en hausse de 7,5% (contre 7,3% en 2017). Par conséquent, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est attendu à 22,8% en 2018 contre 22,9% en 2017.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à 2,3% en 2018 (contre 2,5% en 2017). Elle resterait, ainsi, relativement molle, sous l'effet de la faiblesse des cours mondiaux du baril de pétrole et de plusieurs produits de base, dans un contexte international marqué par le tassement de la demande.

Au titre des échanges avec le reste du monde, le compte courant devrait présenter, en 2018, un déficit de 742,7 milliards, soit 5,4% du PIB. Ce déficit serait totalement financé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières (+796,0 milliards), d'où un excédent du solde global de la balance des paiements projeté à 53,3 milliards.

La réalisation des objectifs de politique économique reste tributaire de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des réformes clés, notamment dans les domaines des finances publiques, de l'agriculture et de l'énergie.

III2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

En perspective de l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Emergent, le Gouvernement a identifié une série de réformes cruciales dont la mise en œuvre revêt une importance de premier rang. Au niveau sectoriel, la bonne conduite des politiques et réformes sera déterminante dans la transformation structurelle de l'économie.

III21. LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans la perspective de réussir la transformation structurelle de l'économie, et étant donné que le secteur primaire occupe l'essentiel de la population active, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de ses politiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour répondre à la fois au besoin de créer de nouveaux moteurs de croissance et de renforcer l'inclusion sociale

Dans le domaine de l'agriculture, l'élaboration du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) et son érection comme cadre de référence de la politique agricole en cohérence avec les orientations du Plan Sénégal Emergent, dénote de la volonté du Gouvernement de faire du sous-secteur un des moteurs du développement économique. Dans le sous-secteur de l'élevage, l'objectif demeure centré sur l'accélération du développement des filières animales, dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus et de préservation des ressources naturelles. Les défis sont tout aussi importants dans le sous-secteur de la pêche où la rareté de la ressource halieutique s'avère, à ce jour, comme étant l'une des principales conséquences de la surexploitation.

III2.1.1 Les productions agricoles

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS), volet agricole du PSE, en est à sa troisième année de mise en œuvre. Il vise à renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer la balance commerciale dégradée, notamment, par un niveau élevé d'importations de produits alimentaires. Il s'agit, par ailleurs, de développer des filières intégrées, compétitives et à haute valeur ajoutée, et de préserver les équilibres socio-économiques tout en dynamisant l'économie rurale. A cet effet, la stratégie consiste à : i) développer la filière « fruits et légumes » de contre saison avec l'objectif d'un volume d'exportation de 157.500 tonnes ; ii) faire du Sénégal un pays autosuffisant en riz et en oignon et ; iii) optimiser la filière arachide avec une production 1 000 000 tonnes en 2017 et une exportation comprise entre 100 000 et 150 000 tonnes par an.

Pour ce qui est de l'état de mise en œuvre des réformes et des engagements au titre de l'année 2016, les réalisations suivantes sont notées : i) la finalisation et la vulgarisation de l'arrêté fixant la liste des matériels agricoles éligibles à l'exonération au titre du Code Général des Impôts (CGI) ; ii) la définition et l'exécution d'un programme de formation et de renforcement des capacités en direction du personnel des laboratoires chargés de la certification des semences et des privés et producteurs impliqués dans la production et ; iii) l'accompagnement et l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences sélectionnées.

Dans le domaine de la riziculture, laquelle est en pleine expansion grâce, notamment, à l'accompagnement de l'Etat, une redéfinition de la contribution des zones de production a été opérée avec des taux de 60% de production en zone irriguée et 40% en culture pluviale contre, respectivement, 80% et 20% antérieurement. Cette stratégie rend la reconstitution du capital semencier indispensable. A cet effet, trois (3) canaux ont été ciblés : (i) l'importation de variétés homologuées au Sénégal ; (ii) la contractualisation avec les organismes internationaux de recherche et ; (iii) la production endogène.

En matière d'horticulture, le Sénégal, de par sa position géographique, ses ressources en terres et en eaux et l'expérience de ses producteurs, dispose d'avantages comparatifs certains dans la production horticole destinée à l'exportation sur les marchés régionaux et internationaux. La filière bénéficie, par ailleurs, de l'élargissement de l'Union Européenne, principal débouché de la production horticole sénégalaise, de l'ouverture sur les marchés américain et russe, mais également du cadre incitatif de l'UEMOA conjugué aux efforts entrepris par l'Etat dans le cadre du PRACAS. Ainsi, elle constitue une véritable opportunité pour le Sénégal et doit, en conséquence, permettre un arrimage durable aux marchés globalisés à l'image des pays comme le Maroc, l'Égypte, le Kenya ou la Côte d'Ivoire, lesquels sont devenus de véritables fournisseurs internationaux de fruits et légumes. Toutefois, l'atteinte des objectifs fixés, en l'occurrence, dans le cadre de la phase 2 du PRACAS, nécessite la levée de certaines contraintes, relatives notamment à l'accès financement adapté et au foncier sécurisé.

III2.1.2 L'élevage

L'Elevage est un secteur phare de l'économie sénégalaise. Sur le plan socioéconomique, l'activité d'élevage est pratiquée par près d'un tiers des ménages sénégalais, soit 476 667 ménages pour lesquels elle contribue, de manière significative, à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

Sur la base du Programme national de développement de l'élevage (PNDE), validé et actualisé en vue d'une meilleure articulation au Plan Sénégal Emergent, le Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA) a entrepris dans le courant du dernier trimestre 2016, l'élaboration de la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE), conformément aux nouvelles dispositions de l'UEMOA.

A titre de rappel, le Plan Sénégal Emergent vise, dans le domaine de l'élevage, à assurer la relance des filières de production et des industries animales, suivant une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur. Le développement accéléré des filières devra s'appuyer sur : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ; (ii) la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage ; (iii) le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle et ; (iv) l'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux.

Au titre des réformes pour l'atteinte des objectifs ci-dessus déclinés, le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA) a entrepris d'importantes actions liées notamment :

- ✓ au code pastoral ;
- ✓ au code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ;
- ✓ au décret relatif aux cuirs et peaux ;
- ✓ à la prévention et la lutte contre le vol de bétail et ;
- ✓ à la structuration des filières.

Pour les perspectives au titre de l'année 2018, les projets suivants devraient fermement soutenir le pastoralisme : le projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), le projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) Extension, le projet d'appui durable au pastoralisme, le projet de résilience et de sécurité alimentaire en Casamance, ainsi que les importations d'animaux de races pures, l'insémination artificielle, l'amélioration de la fiscalité sur le lait et l'installation de fermes avicoles.

III2.1.3 La pêche et l'aquaculture

Le sous-secteur de la pêche maritime occupe la première place dans le classement des exportations en 2016 (soit 14,6% des recettes d'exportations totales) et représente plus de 3% du PIB. Il joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire en assurant près de 70% des apports en protéines d'origine animale ; la consommation moyenne per capita oscille entre 29 et 30 kg/an. La pêche continentale et l'aquaculture constituent des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la génération de revenus et d'emplois en milieu rural. L'importance du sous-secteur des transports maritimes est attestée par le fait que 95% des échanges extérieurs du Sénégal s'effectuent par voie maritime.

Conscient de ces potentialités et de l'effet d'entraînement du développement de la pêche et de l'aquaculture sur les autres secteurs de l'économie, le Plan Sénégal Emergent a considéré le secteur maritime, comme un pilier économique devant contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et à la création de richesse et d'emploi.

Afin de permettre aux acteurs du secteur de la pêche de contribuer de façon optimale dans le développement économique et social, les défis suivants devront être relevés :

- ✓ la mise en œuvre de la phase d'extension du projet pilote de géo localisation des pirogues ;
- ✓ le renforcement de la surveillance participative ;
- ✓ la réalisation d'infrastructures de soutien à l'activité des vedettes de surveillance maritime de la DPSP (Elinkine, Djiffer, Saint-Louis) ;
- ✓ la conduite de campagnes d'évaluation des ressources démersales et pélagiques dans la ZEE sénégalaise ;
- ✓ la finalisation et l'adoption du projet de loi portant code de la pêche continentale et de son décret d'application ;
- ✓ le repeuplement de plans d'eaux intérieurs, notamment dans les régions de Podor (mare de Fondé Ass) et de Tambacounda (mare de Padan) ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre des plans d'aménagement déjà élaborés et approuvés ;
- ✓ la finalisation et l'introduction de nouveaux types de permis de pêche artisanale en tenant compte des ressources ciblées et ;
- ✓ la poursuite de l'immatriculation des pirogues avec les plaques en aluminium.

III2.1.4 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

En matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, l'objectif majeur

du Gouvernement est de maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable, et d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural.

Ainsi, les stratégies sectorielles visent à faire face aux principaux défis portant sur : (i) la prolifération des dépôts sauvages de déchets ménagers et industriels ; (ii) les pollutions et nuisances, du fait de la présence de produits chimiques ; (iii) l'érosion côtière, la dégradation des sols et la réduction des ressources végétales et animales sauvages ; (iv) les effets liés aux changements climatiques ; (v) la conservation de la diversité biologique et ; (vi) l'économie verte à travers les modes de production et de consommation durables, avec ses composantes essentielles telles que la croissance et les emplois verts mais aussi le recours à des industries et des technologies propres et sobres en carbone. Dans cette perspective, quatre (4) programmes sont retenus, à savoir : (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ; (ii) la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ; (iii) la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques et ; (iv) le pilotage, la coordination, le soutien aux services, l'amélioration des connaissances et la promotion du développement durable.

En termes de réformes, le secteur est marqué, au plan institutionnel, notamment, par le renforcement de la place du secteur dans la constitution et la mise en œuvre de la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement, laquelle nécessite l'instauration d'un cadre institutionnel adapté et favorable. Au plan juridique, le département a engagé une réforme de l'arsenal pour promouvoir et encadrer la politique du secteur. Ainsi, la loi n° 2015/09 du 04 mai 2015 relative à l'interdiction de la production, de l'importation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets plastiques de faible micronnage et à la gestion rationnelle des déchets plastiques a été votée. Les retards observés dans le processus de révision des textes juridiques s'expliquent singulièrement par le défi lié à l'harmonisation des codes forestier et de l'environnement avec notamment celui des mines et de l'acte III de la décentralisation. Ainsi, la protection du secteur devrait être renforcée avec la mise en œuvre du Code forestier, de la chasse et de l'environnement.

III22. LE SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement demeure axée autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, les autorités sont engagées en faveur des programmes dans le domaine de l'énergie -afin de réduire les coûts de production- et dans le secteur industriel avec surtout le développement de nouveaux pôles industriels.

III22.1 L'énergie

Le Plan Sénégal Emergent accorde une importance particulière au service universel de l'Energie -pour rompre l'inégal accès aux services énergétiques- ainsi qu'à la relance intégré de

l'électricité dans le but de soutenir la restructuration de l'économie. Pour relever le défi d'une fourniture en électricité en quantité et en qualité aux entreprises et aux ménages, le Gouvernement a défini et mis en œuvre une politique de mix énergétique à l'horizon de l'année 2025 à travers une injection dans le réseau électrique de plus de 1000 MW. Un plan d'investissement a été confectionné à cet effet. Le développement des capacités de production prévu est axé sur le développement de dix (10) projets dont les centrales en énergies renouvelables entre 2016 et 2018 (230 à 280 MW), les centrales au charbon entre 2016 et 2019 (715 MW), les centrales dual-fioul entre 2016 et 2018 (123 MW) et l'importation à partir de la Mauritanie (80 à 125 MW).

Concernant la production d'électricité, l'optimisation des sources de production a conduit à la mise en service de nouvelles capacités que sont Tobène Power (105 MW, 70MW et extension de 35MW) depuis décembre 2016, Contour Global (82MW, HFO et gaz naturel) en octobre 2016, Bokhol (20 MW), en août 2016, et Malicounda (20 MW) mis en service. Par ailleurs, le taux d'électrification rurale s'établit, en 2016, au niveau national, à 33,6% contre 30,5% en 2015 mais des disparités sont toujours notées entre les différentes régions. La production d'électricité devrait également augmenter grâce à la mise en service de la centrale IPP CES Sendou phase 1 au charbon (50 MW en juillet 2018).

Le Gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation effective de ces projets. La mise en service de ces nouvelles unités permettrait une forte augmentation de la production et une baisse des coûts de production. Enfin, le programme national d'électrification rurale (PNER) devrait rester en vigueur voire se consolider avec le programme de la phase 2 du PUDC dans ce domaine.

III22.2 L'industrie

L'industrie a été retenue parmi les secteurs prioritaires et les projets phares, porteurs de croissance, d'emplois et d'investissements étrangers. Les ambitions portées pour le secteur appellent un renouveau industriel, à travers le développement intégré de l'industrie nationale sous-tendu par l'innovation et la valorisation optimale des ressources naturelles.

Ainsi les projets ci-dessous ont été retenus parmi les vingt-sept (27) projets phares du Plan Sénégal Emergent :

- ✓ Plateformes industrielles intégrées ;
- ✓ Agropoles intégrés et compétitifs ;
- ✓ Paris industriels et ;
- ✓ Hub minier régional.

Il s'agit dès lors, de travailler à la matérialisation de cette ambition autour des orientations ci-après : i) développement d'une industrie manufacturière à haute valeur ajoutée, moteur d'exportations robustes et d'import-substitution, de croissance et d'inclusion sociale (ii) ; capitalisation des atouts du Sénégal avec le renforcement de la transformation des ressources agricoles (ii) contribution substantielle à l'amélioration de la productivité et du rendement agricoles ainsi qu'à la valorisation des ressources.

Aussi, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Industrie (LPSD), cadre d'opérationnalisation de ces orientations sur une première période (2017-2023), est-elle structurée autour des interventions prioritaires suivantes :

- ✓ amélioration du cadre législatif, réglementaire et fiscal et du dispositif institutionnel pour une gestion concertée du secteur de l'industrie et de la politique sectorielle ;
- ✓ accroissement de la compétitivité de l'industrie sénégalaise par la construction d'infrastructures matérielles et immatérielles, développement des capacités productives et promotion de la diversification ;
- ✓ promotion du développement industriel endogène, inclusif et durable articulé autour de la PMI ,
- ✓ réalisation d'un à deux paris industriels intégrés à travers des pôles manufacturiers à haute valeur ajoutée et ;
- ✓ mise en place d'un dispositif efficace de financement de l'industrie.

Concernant la stratégie de développement du secteur, elle s'articule autour de l'objectif général de créer un environnement favorable au développement des facteurs de transformation structurelle ainsi qu'un déploiement d'un secteur de l'industrie plus compétitif et ouvert. Les objectifs spécifiques sont : i) améliorer la capacité concurrentielle des entreprises à travers leur mise aux normes internationales en matière de réorganisation des systèmes de production, de gestion et de management ; ii) densifier le tissu industriel par le rééquilibrage des implantations industrielles du pays et réduire les disparités régionales ; iii) renforcer les moyens techniques et humains des industries d'appui en matière de qualité d'innovation et recherche-développement ; iv) élargir la base industrielle par l'identification de nouveaux secteurs porteurs basés sur la valorisation efficiente des ressources agricole, sylvicole, pastorale, halieutique, minière et énergétique ; et v) promouvoir une meilleure intégration industrielle par le développement des complémentarités intersectorielles et la remontée des filières. Ainsi, trois (3) axes stratégiques ont été identifiés en vue d'atteindre les objectifs fixés dans les programmes spécifiques.

- ✓ l'axe stratégique 1 vise à améliorer le cadre législatif réglementaire et fiscal ainsi que le dispositif institutionnel pour une gestion concertée du secteur de l'industrie et de la politique sectorielle relative aux programmes ;

- ✓ l'axe 2, est axé sur l'accroissement de la compétitivité de l'industrie sénégalaise, le développement des capacités productives et la promotion de la diversification relative aux programmes et ;
- ✓ l'axe 3 s'articule autour de la mise en place d'un système de financement durable adapté au secteur de l'industrie en relation avec les programmes :

S'agissant de la Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio (P2ID), les infrastructures de la première phase sont déjà réalisées avec quatre (4) hangars industriels dont un (1) de 3658 m² et trois (3) de 7920 m² et un (1) bâtiment administratif de cinq (5) étages sur 4910 m² d'emprise ainsi que différentes voiries et des réseaux divers. Pour ce qui est du domaine industriel de Diamniadio, cent cinq (105) entreprises ont fait une manifestation d'intérêt, dix-huit (18) entreprises sont actuellement en production, trente-et-un (31) entreprises sont en chantier et plus de cent (100) demandes sont en attente de mise à disposition de terrains pour une superficie totale de 130 ha. En outre, une ligne de crédit à taux bonifié de 2,5 milliards FCFA à la BNDE couplée à une offre de garantie à hauteur 70% par le FONGIP et un taux d'intérêt de 6,5% pour une durée de cinq (5) ans a été mise en place pour le programme de développement de cinq cent (500) unités de transformation agroalimentaires. Sept (07) projets ont également été agréés pour un volume de financement d'environ 350 millions FCFA.

Pour ce qui est du lancement du processus de privatisation de la Société des Textiles de Kaolack (SOTEXKA), un contrat de location gérance entre l'Etat et DOMITEXKA-SALOUM est signé. Un projet de relance du secteur textile autour de l'usine de la SOTEXKA a été entamé dans un partenariat quadripartite (Teranga Gold, SODEFITEX, DOMITEXKA, AISSA DIONE) sous la supervision du ministère chargé de l'industrie.

III22.3 Les mines

Le Sénégal dispose d'un potentiel minier très important. En effet, le bassin sédimentaire du pays est riche en phosphates, minéraux lourds, attapulгите et matériaux de construction. Dans le socle ancien, sont également présents de l'or, du manganèse, du fer et des métaux de base. Les forces du secteur reposent surtout sur l'existence d'un code minier, d'un plan minéral et de diverses cartes et d'une instruction des demandes d'actes miniers à partir d'un logiciel (Flexicadastre), mais également du renforcement du contrôle des opérations minières. Les faiblesses du secteur concernent le personnel très limité, la faible connaissance du potentiel minier ainsi que la faible présence de sous-traitants et fournisseurs nationaux.

Afin d'approfondir la connaissance du secteur minier, un fonds alimenté par une taxe a été mis place pour financer les activités de prospection pour le compte de l'État. A travers ce procédé, l'État entend attirer plus facilement les investisseurs grâce à la mise à disposition d'informations pertinentes. En outre, l'État s'intéresse aux ressources naturelles localisées à la frontière, à cheval entre le Sénégal et les pays voisins. L'ambition est de définir des politiques communes afin de mutualiser les coûts liés à la mise en place de projets d'extraction. Les grands

projets du secteur concernent : (i) la relance du projet intégré sur le Fer de la Falémé (production de 15 à 25 millions de tonnes par an de minerai d'ici 2020 avec des investissements estimés entre 1 500 et 2 000 milliards FCFA) ; (ii) le développement de la filière phosphate et fertilisants (faire figurer le Sénégal dans le top 3 des producteurs de phosphates en Afrique à l'horizon 2023 avec plus de 3 millions de tonnes par an) ; (iii) l'accélération de l'exploitation du Zircon ; (iv) l'accélération de l'exploitation aurifère avec l'objectif de tripler la production à 18 tonnes par an afin de faire entrer le Sénégal dans le top 7 des exportateurs d'or en Afrique et ; (v) l'encadrement de l'exploitation artisanale.

S'agissant de l'exploitation du fer du Sénégal oriental, le Groupe MIFERSO et Tonga devraient financer le projet qui débutera en 2018. Ainsi, il est attendu des niveaux de production de 20 à 25 millions de tonnes de fer par an.

III23. LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités et de relèvement de la production et de la productivité, seront poursuivis conformément aux orientations déclinées dans le Plan Sénégal Emergent. La bonne mise en œuvre des actions engagées devrait permettre de réussir le pari de faire du Sénégal un hub dans le domaine des services.

III23.1 Les postes et télécommunications

Le secteur des télécommunications connaît ces dix dernières années des évolutions positives. Les fortes croissances du parc mobile et du trafic sortant de communications notées vers la fin des années 2010 ont été imputables, entre autres à l'ouverture du marché à la concurrence et aux offres innovantes sur le marché mobile.

Cependant, ces dernières années, les taux de croissance ont baissé sur le marché fixe et mobile. Inversement, le marché de l'Internet connaît une évolution importante dans le temps.

Dès lors, l'un des défis qui se pose est de veiller à une continuité des investissements sur les infrastructures notamment les infrastructures large bande. Il serait bien indiqué qu'en complément aux infrastructures déployées par les opérateurs, le secteur accueille d'autres acteurs, en particulier les opérateurs d'infrastructures, pour renforcer l'offre de capacités et proposer d'autres alternatives aux différentes parties prenantes (opérateurs de réseau, segment « entreprise », fournisseurs de services, etc.). Le deuxième défi est de veiller à renforcer un cadre propice pour encourager et promouvoir l'innovation des acteurs, notamment par l'introduction de nouveaux acteurs – c'est le sens à donner à l'introduction de nouveaux Fournisseurs d'Accès Internet FAI – mais également à l'utilisation de tout levier approprié (ressources spectrales, dégroupage, partage des infrastructures, etc.) pour améliorer l'environnement des affaires. Le troisième défi est d'équilibrer le jeu tarifaire, c'est-à-dire d'avoir un niveau général des prix qui devrait permettre aux opérateurs de consentir des investissements nécessaires à la mise sur le

marché de produits innovants mais également, aux différentes catégories de consommateurs, de pouvoir disposer de services, adaptés à leurs besoins particuliers, aux conditions économiques convenables.

S'agissant du secteur postal sénégalais, un opérateur historique public en charge du service postal universel, la Société Nationale La Poste (SN LA POSTE), et treize (13) opérateurs privés, titulaires de licence, en concurrence sur le segment de l'express sont présents. L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) assure la publication régulière des données du secteur à travers son Observatoire. L'analyse des statistiques du marché de l'express montre l'existence de potentialités permettant le développement du secteur :

- l'entrée de nouveaux acteurs ;
- la signature de contrats de partenariat stratégique avec des entreprises étrangères et ;
- l'importance des niveaux d'investissements.

Par ailleurs, les échanges (envois jusqu'à 500g) observent une tendance baissière. Cette dynamique d'évolution semble être provoquée par la démocratisation de l'accès à Internet (envois principalement constitués de lettres). Les envois jusqu'à 2kg (souvent des paquets) et les colis postaux sembleraient constitués des relais pour le développement de l'activité postale.

Ainsi, les communications électroniques et postales sont à la fois concurrentes et complémentaires : courriel et courrier remplissent des fonctions identiques et Internet devient le moyen, par l'essor du commerce électronique, de l'accroissement des volumes du colis express.

Il appartient ainsi aux opérateurs postaux de définir les conditions d'une réinvention de l'activité postale, construite sur les principes de base de l'activité postale (proximité, simplicité et universalité), innovante et ouverte sur les technologies nouvelles. Cette dynamique nouvelle devrait être soutenue par les politiques visant à favoriser l'interopérabilité entre opérateurs compte tenu de l'importance des revenus générés par l'activité des envois internationaux, d'une part, améliorer les conditions de développement du commerce électronique, d'autre part.

III23.2. Les transports

Le transport contribue à hauteur de 4% au PIB et joue un rôle important dans le développement socio-économique du Sénégal. . La stratégie du secteur repose sur trois principaux axes prioritaires.

- ✓ l'axe 1 porte sur la poursuite du désenclavement interne et externe du pays, en phase avec la politique nationale d'aménagement du territoire et l'approfondissement de l'intégration régionale ;
- ✓ l'axe 2 est relatif à l'amélioration de la performance des services de transport de nature à contribuer de façon déterminante à la compétitivité de l'économie nationale et ;
- ✓ l'axe 3 est dédié à la recherche d'une viabilité plus grande du secteur pour l'avènement d'une mobilité durable des biens et des personnes, notamment en assurant une répartition équitable du financement des infrastructures et services de transport entre les bénéficiaires directs et indirects à l'aide de mécanismes de financement durable.

Les orientations et stratégies visent à : i) intensifier la politique d'entretien et de préservation du patrimoine routier pour maintenir un niveau de service adapté à l'écoulement du trafic (programme d'entretien routière annuel) ; ii) bâtir un réseau routier et ferroviaire structuré pour un développement plus équilibré du territoire et favoriser l'émergence de pôles d'activités économiques ; iii) désenclaver les zones à fortes potentialités et faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base à travers un réseau de routes et pistes rurales et des ouvrages de franchissement; iv) renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie en réalisant des infrastructures d'intégration (corridors) au marché sous-régional et de dynamisation des échanges avec l'extérieur ; v) développer le réseau autoroutier pour favoriser l'émergence du pays en permettant la liaison par voies rapides des principaux pôles générateurs de croissance ; vi) développer des services de transport dans une logique de complémentarité modale pour une réponse à la demande au moindre coût et en toute sécurité ; et vii) améliorer la mobilité urbaine (à Dakar et dans les grandes villes), interurbaine et internationale à moindre coût et en toute sécurité.

S'agissant des projets en cours de réalisation, ils concernent, notamment, les projets de réhabilitation et de construction de routes revêtues pour un linéaire total de 618 km, les projets de construction de ponts et le programme spécial destiné à la modernisation des villes du Sénégal -avec ses quatre (4) principales composantes : les voiries, l'assainissement, l'éclairage public et l'aménagement paysager- dont la première phase a démarré en 2016. Au titre du transport ferroviaire, le Train Express Régional (TER) demeure le projet phare avec un coût global estimé à 700 milliards FCFA.

En cohérence avec le PSE, la troisième Lettre de Politique Sectorielle tourne autour de sept (7) orientations stratégiques. Elle soutend les actions et mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer le système de transport. A cet effet, d'importantes réformes sont en cours. Il s'agit :

- ✓ de revoir le cadre réglementaire du transport routier de marchandise à travers la mise en place de bureaux de fret et de lettre de voiture ;
- ✓ d'élaborer un plan national intégré de développement des infrastructures avec une approche multimodale ;
- ✓ de mettre en place une société en charge de la gestion des autoroutes avec le développement du réseau autoroutier ;
- ✓ d'améliorer la gouvernance de la sécurité routière par la mise en place d'une structure autonome de gestion et de coordination de la sécurité routière avec l'accompagnement de la Banque mondiale ;
- ✓ de réformer la délivrance des titres de transports routiers avec la délégation de la production et de la sécurisation des titres numérisés et biométriques (permis de conduire, carte grise, agrément et licence dans le cadre d'un partenariat de type public-privé (PPP) ;
- ✓ de déléguer le contrôle technique dans les régions dans le cadre d'un PPP ;
- ✓ de refondre le code de la route de manière à prendre en compte, entre autres, le permis à points et le nouveau système d'immatriculation des véhicules ;
- ✓ de tendre vers la professionnalisation du transport interurbain et du transport de marchandises ;
- ✓ de mener à terme, au niveau du transport urbain, les projets de Bus rapide sur voie réservée (BRT) et du TER et ;
- ✓ de réussir la relance de la compagnie Air Sénégal International et la mise en service de l'AIBD.

III23.3. Le commerce

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'émergence, une place centrale est accordée au commerce et à son intégration au niveau de toutes les activités économiques en vue d'une meilleure contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. Les actions commerciales aident à promouvoir le développement des exportations et à assurer un approvisionnement correct du marché intérieur à des prix justes permettant, d'une part, aux opérateurs économiques et aux entreprises d'exercer leurs activités dans un environnement plus concurrentiel et moderne et, d'autre part, aux consommateurs d'accéder aux produits de consommation, notamment les denrées alimentaires de base.

Les principales mesures et actions retenues sont axées sur : (i) le développement de plateformes commerciales et de bourses de produits agricoles ; (ii) la mise en place de magasins de distribution et la réhabilitation des marchés traditionnels ; (iii) la construction de magasins de stockage pour les produits destinés à l'exportation en tenant compte des exigences et de la spécificité de chaque produit ; (iv) la construction de pistes de production et de routes pour l'acheminement des produits aux points de vente et d'embarquement; (iv) le renforcement de la libre concurrence à travers la levée de la surtaxe sur certains produits dont l'huile végétale et ; (v) la mise en place de mécanismes et de systèmes d'information et de sensibilisation des populations sur les marchés intérieur et extérieur.

Par ailleurs, pour accompagner les acteurs du sous-secteur, le Gouvernement poursuivra les efforts visant, notamment, la formalisation du commerce intérieur par la création de marchés de gros pour les céréales et les fruits et légumes ainsi que la création de maisons de labellisation de produits du terroir, surtout dans les zones touristiques.

III23.4 Le tourisme

Les activités du secteur touristique ont connu une hausse relativement importante au cours des deux dernières années à la faveur du démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent. Avec cette tendance favorable dans un contexte d'exécution normale des actions financées par l'Etat avec le soutien des partenaires au développement, l'objectif de 1 500 000 touristes visé en 2018 dans le cadre du PSE, devrait être atteint et, le cap de 3 000 000 de touristes franchi en 2023. Pour atteindre les résultats escomptés, trois projets phares sont ainsi retenus : (i) le projet de zones touristiques intégrées ; (ii) le plan sectoriel de développement du micro tourisme et ; (iii) le hub aérien régional.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle offre balnéaire, les travaux d'embellissement de la station de Saly sont exécutés ; les études techniques pour la restauration des plages sont validées, les aménagements du site de Pointe Sarène et les travaux du

Programme de développement touristique de Saint-Louis et de sa région ont démarré. Egalement, le Crédit Hôtelier a été doté de 2 milliards de FCFA en 2016 avec une inscription budgétaire de 3 milliards de FCA en 2017, et les instances de gestion sont en train d'être mises en place.

Pour atteindre les objectifs fixés, les actions engagées devraient se poursuivre, à travers le renforcement des capacités des acteurs, la mise en place de produits innovants tels que l'écotourisme à Fatick et Tambacounda, le tourisme culturel et de découverte à Saint Louis et Gorée, le développement du Dakar City Trip en soutien au tourisme d'affaires et la relance du tourisme en Casamance ainsi que l'exécution des projets de micro-tourisme.

III24. LE QUATERNAIRE

III24.1 L'éducation et la formation professionnelle

La politique d'Education et de Formation se fonde essentiellement sur les référentiels : (i) la formation du capital humain et la nouvelle citoyenneté capables de promouvoir le nouveau cadre de développement accéléré et durable ; (ii) les réformes de l'UEMOA pour un cadre harmonisé des finances publiques orienté vers la gestion axée sur les résultats et l'efficacité de la dépense et ; (iii) l'Acte III pour permettre aux collectivités locales d'impulser leur propre développement en s'appuyant, notamment, sur les compétences qui leur sont transférées dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Au niveau du secteur, l'éducation et de la formation (SEF) poursuit trois objectifs stratégiques : (i) relever radicalement et à tous les niveaux les performances en matière de résultats d'apprentissage, de pertinence des programmes, d'efficacité interne et externe du système ; (ii) impulser, à tous les niveaux, la couverture, la diversification et l'intégration du système d'éducation et de formation ; et (iii) implanter une gouvernance sectorielle transparente et efficace, orientée vers les résultats.

Par ailleurs, l'élargissement et la diversification de la carte scolaire et universitaire devraient se poursuivre avec l'expansion des collèges et lycées de proximité, l'implantation de nouveaux pôles universitaires et la création des filières de formation professionnelle courte telles que les instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) sans compter l'effectivité du système licence maîtrise doctorat (LMD) régulant la mobilité interuniversitaire.

En perspective, les défis proviennent pour l'essentiel des nouvelles exigences posées au secteur par les ambitions relativement élevées du PSE, de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur, des assises de l'éducation et de la formation, de l'Acte III de la décentralisation, des réformes de l'UEMOA ainsi que des Agendas post 2015 africain et mondial :

- ✓ mise en œuvre de politiques transformationnelles, de réformes et d'innovations difficiles mais nécessaires pour atteindre d'ici 2030 les cibles de l'objectif de développement durable (ODD) 4 ;
- ✓ réorientation du système, des cultures et pratiques des acteurs vers une éducation de qualité pour tous entendue comme réussite des apprentissages par toutes et tous, compétences pour un emploi décent, une forte identité culturelle, des modes de vie durables, la paix et une citoyenneté nationale, continentale et mondiale active en libertés et droits comme en devoirs et responsabilités ;
- ✓ réorientation de l'attraction pédagogique et de la guidance vocationnelle de façon à développer une masse critique de compétences techniques et professionnelles (cible de 30% au moins des sortants du cycle fondamental orientés vers la FPT) et de compétences scientifiques et technologiques (cible de 40% de scientifiques parmi les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur) ;
- ✓ mobilisation d'un financement à la hauteur des nouvelles ambitions et adoption de modes d'allocation, d'utilisation et de gestion plus efficaces et équitables afin de faire face avec succès aux défis, notamment aux coûts de l'explosion des effectifs d'élèves, d'enseignants et autres personnels et ;
- ✓ conduite du changement combinant l'impulsion forte d'une gouvernance centrale à la dynamique en profondeur portée par la base qui exige la participation pleine et active des collectivités locales, des communautés et des acteurs de l'établissement.

III24.2 La santé

La politique du Gouvernement en matière de santé s'inscrit dans la dynamique de l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux. Le plan national de développement sanitaire (PNDS) qui en est l'instrument de mise en œuvre s'articule autour des cinq (05) programmes suivants : (i) Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) Prévention et prise en charge de la maladie ; (iii) Renforcement du système de santé et ; (iv) Gouvernance sanitaire et Appui aux groupes vulnérables.

En matière d'offre de service, des avancées sont relevées avec la construction de huit (8) centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Sédhiou, Kolda, Louga, Ndioum, Matam et Saint-Louis), l'élaboration des protocoles de prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux, la sélection des districts sanitaires devant mettre en œuvre le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus et la subvention des médicaments anti cancéreux.

Cependant, malgré les performances réalisées, des difficultés se manifestent ; elles sont liées en l'occurrence à l'insuffisance des ressources humaines, l'accès de certaines zones aux services de santé de base, le déficit en équipement ayant freiné l'utilisation des services ainsi que la longue durée de rupture de médicaments essentiels entre autres. S'agissant du financement de

la santé, bien qu'une amélioration soit notée par rapport à 2014, le nombre de cartes d'égalité des chances imprimées reste encore faible. Toutefois, la création de l'agence en charge de la Couverture Maladie Universelle (CMU) devrait permettre de renforcer l'accessibilité financière aux soins de santé de qualité pour les populations, en particulier celles du secteur informel et du monde rural.

En perspective, il est projeté de mettre en œuvre le plan stratégique santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (SRMNIA) 2016-2020, d'augmenter le nombre de sites sentinelles de surveillance de la nutrition, de renforcer le dispositif de suivi /évaluation des programmes SRSE, de mettre en place des normes pour les laboratoires publics, d'achever la construction des dix centres de dialyse et celle du centre de santé de Goudomp, mais également d'élaborer le PNDS 2019-2028, de poursuivre le Plan d'accélération de la production de la carte d'égalité des chances (PAPCEC) pour 50 000 bénéficiaires en fin 2017 et de mettre en œuvre le plan stratégique 2017- 2021 de lutte contre les hépatites virales.

III24.3 La politique de maîtrise de l'eau

La mission du Ministère de l'hydraulique s'articule autour de la promotion, de manière durable et équitable, de la gestion des ressources en eau ainsi que de l'accès universelle à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats.

L'Etat du Sénégal a mis en place un ensemble de mesures afin de renforcer les performances du secteur. A ce titre, il existe depuis 2008 une loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement (LSPEPA). A cela s'ajoute, l'existence d'une Lettre de Politique Sectorielle, d'une feuille de route pour les objectifs pour le développement durable (ODD) (post ODD) et d'une unité de coordination de projets (UCP-PEPAM).

Cependant, le secteur fait face à de nombreuses contraintes qui sont d'ordres financier (personnel, insuffisance de budget, etc.), technique (vieillesse du parc de forages motorisés, faible qualité de l'eau dans certaines régions du fait de mauvaises caractéristiques phyto-chimiques, etc.) et administratif (lenteur des procédures de passation de marchés, etc.).

Au titre des réformes, le sous-secteur de l'hydraulique rurale a signé trois contrats dans le cadre du renforcement de la production d'eau avec la société d'exploitation des ouvrages hydrauliques (SEOH), la société Aquatech Sénégal et la société Flex Energy.

Concernant le problème d'autosuffisance en eau de Dakar, il pourrait être résolu avec le projet de dessalement. Pour ce qui est du respect du quota maraîcher, un projet en cours d'étude devrait être mis en place à ALOUP KAGNE. S'agissant de la difficulté liée à la qualité de l'eau, un projet de dé fluorisation est en cours dans les zones affectées par la présence de fluor et de fer dans le sous-sol.

Le taux d'accès à l'eau potable a atteint le taux de 100% au niveau urbain, alors qu'il est de 88,6% en milieu rural mais devrait y atteindre 93% en 2018. Cependant, ce secteur fait face à

de nombreux défis liés, notamment, à l'accès à l'eau potable, la qualité de l'eau et du service ainsi que la finalisation du processus de mise en place du service public en milieu rural.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, le processus de la réforme de seconde génération est lancé avec la fin du contrat d'affermage SDE-Etat prévue en décembre 2018.

III24.4 La culture

Pour réussir l'émergence et le développement, le Sénégal doit s'adosser à des valeurs sûres de sa culture riche et plurielle. Le ministère de la Culture a ainsi un rôle fondamental à jouer dans la campagne de conscientisation et d'appropriation du programme par les populations. Le Département de la culture prouve sa disposition à être impliqué dans cet important programme du chef de l'Etat par la mise en place de projets culturels structurants et concrets qui prennent en compte le développement, la jeunesse et les infrastructures au profit de la communauté artistique.

Dans le cadre de la mise en place du PSE, il est prévu un programme phare et prioritaire du gouvernement d'un montant de 7 milliards 200 millions de FCFA pour la construction d'infrastructures artisanales et culturelles. Dans le cadre de la politique d'accompagnement de l'Etat au profit des acteurs culturels, un soutien de 80 millions de Francs CFA a été alloué à 34 Organisations et Associations. Par ailleurs, le programme de réhabilitation des lieux de culte et de mémoire du patrimoine historique, avec une dotation budgétaire de 628 000 000 FCFA, est en phase avec la vision de territorialisation des politiques publiques. Il ambitionne de contribuer à la revalorisation de notre patrimoine culturel et à la promotion des cultures du terroir pour un développement durable. Les sites concernés sont des pans de notre patrimoine parmi lesquels la mosquée omarienne de Halwar en cours de réhabilitation. D'autres réalisations dans les domaines de la cinématographie, du livre et de la lecture, des arts, ont été effectuées.

En perspective, les projets liés notamment au renforcement de capacités techniques et artistiques des acteurs culturels dans les régions de Saint Louis, Louga et autres, à la réhabilitation de l'ancienne Gouvernance de Kaolack pour en faire le Musée du Sine Saloum, à l'Organisation des Rencontres Internationales Cinématographiques de Dakar (RECIDAK), devraient être réalisés.

III24.5 Le sport

Les orientations du Gouvernement dans le domaine du sport déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) sont matérialisées dans la Lettre de politique sectorielle de développement du secteur. Celles-ci s'articulent, ainsi, autour de : (i) la construction et la mise aux normes des infrastructures sportives et ; (ii) l'amélioration de la pratique et le développement du sport à la base.

La stratégie définie devrait permettre de tracer la voie menant vers la résolution des difficultés structurelles auxquelles le secteur du sport fait face. Il s'agit, en l'occurrence

d'améliorer la professionnalisation des acteurs, l'encadrement des droits d'exploitation audiovisuelle et du sponsoring, la cogestion, le financement du sport et la valorisation des loisirs sportifs. S'y ajoutent, le renforcement de la lutte antidopage, de la gouvernance dans le sport mais également, la relance du sport scolaire et un meilleur encadrement des disciplines sportives traditionnelles. Par ailleurs, l'implication des collectivités locales et la promotion du sport-santé sont prises en compte dans le cadre de la nouvelle stratégie. Au titre des réformes, l'objectif est de disposer d'un code des codes des sports en prenant comme socle, les travaux de la commission de réforme des textes.

III24.6 L'Urbanisme et l'Habitat

Dans le PSE (Plan Sénégal Emergent), l'habitat est un des six (6) piliers moteurs de la croissance économique dont les objectifs sont liés à l'accélération de l'offre en habitat social et au développement d'un écosystème de construction en vue d'atteindre 15000 logements par an en moyenne. Par ailleurs, les sous objectifs concernent la création d'un pôle urbain avant 2013 et d'un autre avant 2023. De ce fait, le Gouvernement a opéré une véritable rupture en matière de politique d'habitat devant la pression démographique et ses conséquences sur la demande de logement qui se situe désormais au-dessus de l'offre.

Cette démarche matérialisée dans le PSE traduit la volonté de l'Etat de : (i) assurer un meilleur accès des populations à des parcelles viabilisées, appropriées et adaptées ; (ii) améliorer la qualité de l'habitat et du cadre de vie en milieux urbain et rural ; (iii) éradiquer les bidonvilles et des habitats précaires et le relogement de toutes les familles vivant dans des zones inondables.

Au-delà de l'habitat, le Gouvernement a repensé sa politique d'urbanisation avec pour but :

- le décongestionnement de la capitale et de développement de nouveaux pôles urbains à l'intérieur du Sénégal ;
- le développement d'une nouvelle stratégie de planification et de gestion du développement des villes au Sénégal axée sur les potentialités économiques ;
- l'articulation des politiques du développement urbain aux politiques de développement territorial dans le contexte de l'acte 3 de la décentralisation ;
- la Constitution et sécurisation de réserves foncières dédiées ;
- l'aménagement et l'équipement des nouveaux sites ;
- l'émergence de nouveaux hubs socio économiques et administratifs autonomes ;

l'accélération de la construction d'infrastructures prioritaires.

III24.7 L'emploi

La politique nationale de l'emploi pour la période 2014-2018 a pour ambition de faire du Sénégal un « pays progressivement installé dans une économie en croissance forte et socialement équilibrée et ayant réussi à stopper l'accroissement du chômage total, du sous-emploi et du chômage déguisé à l'horizon 2018 ». L'objectif est précisément la création d'emplois suffisants

pour absorber les demandes annuelles de 200 000 emplois sur la période. La politique se décline en cinq (5) stratégies complémentaires de niveau et de portée différents, composées de vingt-neuf (29) programmes et de quatre-vingt-un (81) lignes d'intervention :

- ✓ la stratégie 1 est relative à la promotion de l'emploi dans les politiques économiques et Réformes structurelles. Cette stratégie vise à intégrer l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques, et à établir les comptes nationaux annuels de l'emploi. Par ailleurs, la stratégie prévoit l'élaboration d'une Loi d'orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale ;
- ✓ la stratégie 2 est relative à l'appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels, sous l'angle de l'employabilité ;
- ✓ la stratégie 3 concerne le développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois modernes. Les actions à mener dans cette stratégie sont liées essentiellement à l'Evaluation et au Développement des programmes d'emploi ;
- ✓ la stratégie 4 vise l'amélioration et le développement des relations formation/emploi dans les secteurs économiques (adéquation emploi/formation et employabilité des jeunes demandeurs d'emploi). Cette stratégie sert au diagnostic et à l'évaluation des besoins en main-d'œuvre qualifiée et son adéquation avec la formation professionnelle et ;
- ✓ la stratégie 5 est relative au renforcement des capacités du Ministère en charge de l'emploi et l'amélioration du système de gestion des marchés du travail. Cette stratégie vise à doter les agents en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi de l'expertise nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

III24.8 La sécurité des biens et des personnes

Dans un contexte mondial et sous-régional notamment marqué par l'insécurité grandissante, du fait, en particulier, des menaces liées au terrorisme, le Gouvernement est déterminé à se doter de l'ensemble des moyens pour préserver l'intégrité territoriale et la sécurité des biens et des personnes. A cet effet, les effectifs des forces de défense et de sécurité continueront d'être renforcés pour garantir un climat de paix, facteur important pour la bonne marche des activités économiques et la concorde nationale.

Dans ce sillage, les principales actions et mesures engagées portent sur : (i) la veille permanente et une sécurisation à grande échelle des biens et des personnes; (ii) la présence renforcée aux frontières ; (iii) la simplification et la facilitation des procédures administratives ; (iv) l'intensification de la lutte contre la grande criminalité et la fraude et ; (v) la dotation des services de sécurité en équipements et infrastructures répondant aux besoins identifiés et le renforcement des capacités opérationnelles.

En outre, le travail de l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité devrait se poursuivre et contribuer, également, à :

- ✓ l'élaboration et à la mise en œuvre en rapport avec les différents acteurs (la police, la gendarmerie, etc.) du Plan national de Prévention et de Lutte contre la Délinquance (PNLD) et ;
- ✓ la mise en place de contrats locaux de sécurité en relation avec les comités départementaux de Prévention et de Lutte contre la Délinquance (CDPLD).

III24.9 La protection sociale

La lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales font partie intégrante des priorités nationales. C'est dans le but d'atteindre ces objectifs qu'a été créée la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) dont les missions portent sur : (i) l'impulsion et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection sociale et de solidarité nationale ; (ii) la mise en place d'un dispositif efficace d'intervention de l'Etat en matière de protection sociale et de solidarité nationale et ; (iii) la coordination de toutes les politiques publiques de protection sociale contribuant à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Afin de remplir pleinement ses missions, la DGPSN s'appuie sur des projets et programmes exécutés, notamment, par le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA), le Fonds de Solidarité nationale (FSN), le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), le Projet des Filets sociaux (PFS) et la Caisse autonome de Protection sociale universelle (CAPSU).

En matière de protection des groupes vulnérables, les projets tels que la « Réadaptation à Base communautaire (RBC)» (appui, fournitures, secours, ré-appareillage, etc.), le « Projet d'Appui aux Personnes âgées (PAPA) », le « Projet d'Appui aux Personnes atteintes de Lèpre et Famille (PAPALF) » ainsi que les projets exécutés par une organisation non gouvernementale, consistant à financer l'exploitation de surfaces cultivables et à racheter le produit de la vente aux bénéficiaires, sont mis en œuvre en vue d'augmenter le pouvoir d'achat de cette frange de la population.

Le Gouvernement a institué l'enrôlement au programme des bénéficiaires de la carte d'égalité des chances (CEC) et des personnes handicapées. Cette allocation vise à favoriser l'inscription et le maintien des enfants des ménages bénéficiaires à l'école, l'assurance de leur prise en charge vaccinale et leur enregistrement à l'état civil. La mise en œuvre du programme devrait permettre, ainsi, l'atteinte des objectifs en termes, notamment, de scolarisation universelle, de protection des enfants et d'amélioration de leur accès aux services de santé de base.

III24.10 Autres composantes du Quatenaire

Dans le cadre du renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration du cadre macroéconomique, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du nouveau Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) couvrant la période de 2015-2018. A travers ce programme, le Sénégal bénéficie de l'accompagnement du Fonds monétaire international (Fmi) dans la mise en œuvre des réformes du Plan Sénégal Emergent. Le programme est articulé autour : (i) de la restauration des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat ; (ii) du renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance et ; (iii) de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Au titre de la gestion budgétaire, l'objectif de réduire le déficit public à 3% du PIB à l'horizon 2019, conformément au Pacte de convergence et de Solidarité à l'échelle de l'UEMOA, constitue une préoccupation majeure pour le Gouvernement. Toutefois, avec le changement d'année de base pour les comptes nationaux annuels, le déficit budgétaire en pourcentage du PIB base 2014, devrait dès 2017, se situer en dessous du plafond de 3% fixé par le pacte de convergence.

Par ailleurs, le Gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes grâce essentiellement à l'élargissement de l'assiette fiscale. L'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales. Les mesures d'ordre législatif et/ou réglementaires seront prises pour rapatrier dans le budget, dans la LFI 2018, les impôts, droits taxes, redevances, contributions qui ne sont pas prélevés au profit du budget de l'Etat et qui frappent des opérations dans le secteur des mines et des télécommunications. La collecte des redevances minières et pétrolières sera améliorée par la mise, avant fin mars 2018, d'un régime déclaratif et l'organisation systématique de missions de contrôle mixtes (Direction des Mines-DGID-Douanes). Il s'agira de transférer la compétence de recouvrement de ces redevances à l'Administration fiscale. Ainsi, les redevables seront tenus de déclarer et de payer spontanément, auprès de la DGID, les redevances qu'ils restent devoir au titre de l'année. En contrepartie, des missions de contrôle mixtes (Direction des Mines-DGID-Douanes) seront annuellement organisées.

En matière d'endettement, les emprunts concessionnels et semi-concessionnels auprès des bailleurs traditionnels seront privilégiés. Cependant, compte tenu des bonnes performances macroéconomiques, et subséquentement de l'amélioration de la qualité de la signature de l'Etat, l'accès aux guichets non concessionnels est facilité ; les emprunts semi-concessionnels devraient donc augmenter au détriment de ceux concessionnels. En outre, l'objectif est de poursuivre la mise en œuvre d'une politique d'endettement soutenable et viable. Dans cette perspective, les services en charge de la dette publique seront renforcés afin de mobiliser des emprunts aux meilleurs taux.

Pour ce qui est de la promotion de la bonne gouvernance, les principales actions prévues visent à renforcer : (i) l'Etat de droit et la démocratie ; (ii) la promotion de l'intégrité publique,

de la transparence et de la redevabilité ; (iii) la gouvernance locale ; (iv) la gouvernance des secteurs stratégiques (mines, foncier, éducation, santé, etc.) ; (v) le développement d'une communication sociale d'appropriation citoyenne de la bonne gouvernance et ; (vi) la mise en place d'outils d'évaluation de la gouvernance. Devant ces défis importants, l'État a mis en place, entre autres organes, l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), lequel, conjugué à l'opérationnalisation de la Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI), permettra d'améliorer la gestion des affaires publiques.

IV. LES FINANCES PUBLIQUES

IV1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2016

Au terme de la gestion de 2016, le déficit budgétaire, dons compris, s'est amélioré de 0,5 point de pourcentage¹, passant de 387,2 milliards (3,7% du PIB) en 2015 à 369,3 milliards (soit 3,2% du PIB) en 2016.

IV11. LES RECETTES

Les ressources totales se sont inscrites en hausse de 15,2%, passant, ainsi, de 2026,1 milliards en 2015 à 2334,6 milliards en 2016. Elles sont composées de recettes budgétaires pour 1894,7 milliards, de dons pour un montant de 244,4 milliards, des ressources au titre du FSE pour 20,6 milliards et des autres recettes² pour 175 milliards. L'augmentation des ressources reflète, principalement, l'encaissement de recettes exceptionnelles mais aussi la progression des recettes fiscales et des dons qui a permis de juguler la réduction des ressources du FSE et des recettes non fiscales.

Les recettes budgétaires ont enregistré, globalement, une augmentation de 9,1%, imputable principalement aux recettes fiscales (1791,2 milliards) en hausse de 12,2%.

Au titre des recettes fiscales, la progression observée traduit la bonne tenue des impôts directs (+17,2%) et indirects (+6,9%).

La mobilisation des impôts directs a consolidé, en effet, sa tendance haussière retrouvée depuis 2014, après l'entrée en vigueur de la réforme du Code général des impôts en 2013. Ainsi, un montant de 533,9 milliards FCFA a été recouvré en 2016 contre 455,7 milliards FCFA un an auparavant, soit un accroissement de 78,2 milliards FCFA (+17,2%). Cette performance est le résultat, essentiellement, de la bonne mobilisation de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, qui représentent, au total, 89,2% des impôts directs et 26,6% des recettes fiscales.

L'impôt sur les sociétés, mobilisé à hauteur de 165,5 milliards, a, ainsi, enregistré un accroissement de 18,2 milliards (+12,3%). Cette hausse reflète, essentiellement, la bonne tenue

¹ En pourcentage du PIB base 2014

² Les autres recettes sont essentiellement composées de recettes exceptionnelles perçues au titre du swap (40,1 milliards) et de la Sonatel (100 milliards) et de divers reversements (35,2 milliards).

de l'activité économique en 2015 dans les secteurs tertiaire et secondaire, principaux contributeurs en matière d'impôt sur les sociétés ainsi que les actions menées, en 2016, par l'administration fiscale en termes de contrôle et de suivi du recouvrement. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, un montant de 310,8 milliards a été recouvré, soit une augmentation de 52,9 milliards (+20,5%), reflétant les efforts soutenus en matière de retenue à la source, la maîtrise du taux de défaillance au niveau du CGE ainsi que les bons résultats du contrôle.

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors FSIPP) sont ressorties à 494,3 milliards, soit une progression de 62,6 milliards (+14,5%) sur une base annuelle. Ce redressement traduit les bons niveaux de recouvrement enregistrés sur la TVA intérieure hors pétrole (+12,1%), la taxe spécifique (+21,3%), la taxe sur la consommation hors pétrole (20%) et la taxe sur les activités financières (+28,9%) qui sont ressorties, respectivement, à 279,5 milliards, 74,6 milliards, 50,6 milliards et 18,3 milliards. La progression de la TVA intérieure a bénéficié, globalement, du dynamisme des activités tant du secteur secondaire que du tertiaire qui sont en hausses respectives de 4,8% et 6,6%.

La vitalité du secteur secondaire est le reflet d'un bon comportement constaté dans les sous-secteurs des extractions, de la fabrication des produits chimiques, de l'industrie alimentaire, et de l'énergie. En ce qui concerne le secteur tertiaire, la hausse de la TVA nette globale est consécutive à celle des sous-secteurs des banques et services financiers, de l'hôtellerie, de l'hébergement et de la restauration, des services portuaires, des assurances et du transport.

Néanmoins, des replis ont été relevés dans la mobilisation de la Contribution spéciale des Mines et Carrières (CSMC) (-2,3 milliards).

Les droits d'enregistrement et de timbre sont, pour leur part, ressortis à 70,3 milliards contre 64,2 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 9,5% (+6,1 milliards). Celle-ci reflète la bonne tenue des droits d'enregistrement qui se sont accrus de 25,3%, les droits de timbre, quant à eux, se sont établis à 18,3 soit une baisse de 4,4 milliards en glissement annuel.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont évaluées à 588,1 milliards en 2016 contre 581,1 milliards un an auparavant. Il ressort ainsi, en glissement annuel, une progression de 7 milliards FCFA (1,2%) imputable essentiellement à la hausse des recettes hors-pétrole de 45,4 milliards FCFA. Ces performances ont été altérées, toutefois, par les difficultés notées dans la mobilisation des recettes pétrolières collectées au niveau du cordon douanier, à savoir, la TVA à l'importation et les droits de porte, lesquels se sont repliés respectivement de 26,9% et 34,7% pour s'établir à 83,3 milliards et 14,6 milliards FCFA

S'agissant particulièrement des recettes sur les produits pétroliers, elles ont été globalement recouvrées à hauteur de 307,5 milliards en 2016 contre 290,1 milliards en 2015, soit une progression de 6%. Cette amélioration traduit, principalement, la bonne tenue du FSIPP

(104,6 milliards) et de de la taxe spécifique³ (74,6 milliards) dont les hausses ont été respectivement de 50,7% et 21,3%. Ces augmentations ont été, toutefois, atténuées par les contreperformances notées dans le recouvrement des recettes pétrolières collectées au niveau de la douane.

Au total, la pression fiscale est ressortie à 15,7% du PIB (base 2014) en 2016, contre 15,2% du PIB en 2015. Ce relèvement traduit, entre autres, la bonne tenue de l'activité économique, le renforcement des mesures de contrôle ainsi que les effets de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale. Il est aussi à noter que la faiblesse notée est due principalement au changement de l'année de base qui a engendré une forte revalorisation du PIB nominal⁴.

Les recettes non fiscales, quant à elles, se sont inscrites en baisse de 3% pour se situer à 103,5 milliards en 2016 contre 106,7 milliards un an auparavant. Cette contreperformance est due, notamment, aux baisses de 8,3 et 1,6 milliards intervenues, respectivement, sur les revenus des domaines (-23,7%) et les autres recettes non fiscales (-7,5%). Toutefois, ces baisses ont été atténuées par les hausses notées dans le recouvrement des dividendes et produits financiers (+2,3 milliards) et les prélèvements opérés sur les chiffres d'affaires des entreprises de télécommunications (+4,4 milliards) qui se sont positionnées respectivement à 51,5 milliards et 5,3 milliards.

IV12. LES DONS

En 2016, les dons se sont inscrits en hausse de 5,3% pour se situer à 244,4 milliards contre 232 milliards en 2015, en raison d'un bon niveau de mobilisation. Cette hausse a été aussi bien le fait des dons budgétaires (38 milliards) que de ceux en capital (206,4 milliards) qui ont enregistré des hausses respectives de 21,5 et 2,8%.

IV13. LES DÉPENSES

Les dépenses totales et prêts nets sont ressortis à 2703,9 milliards à fin 2016 contre 2411,5 milliards en 2015, soit un accroissement de 292,3 milliards (+12,1%). Cette progression résulte à la fois de la hausse des dépenses courantes et des dépenses d'investissement, respectivement de 7,2% et 20,3%.

S'agissant des dépenses courantes, elles sont passées de 1504,4 milliards à 1612,8 milliards entre 2015 et 2016, soit une hausse de 108,5 milliards imputable à la hausse des charges d'intérêts sur la dette publique, aux charges de personnel et, dans une moindre mesure, aux dépenses de fonctionnement.

Les paiements au titre des intérêts sur la dette publique ont augmenté de 27,9 milliards (17,5%) pour s'établir à 187,7 milliards en 2016, sous l'effet aussi bien des intérêts sur la dette intérieure que ceux sur la dette extérieure. La hausse résulte de la volonté d'accélérer la mise en

³ Hors Taxe d'Usage de la Route (TUR)

⁴ La pression fiscale serait de 19,8% en 2015 et 20,6% en 2016 si l'on considérait l'ancienne année de base 1999.

œuvre de grands projets d'investissement mais également de l'alignement de l'Etat sur les conditions de décaissement des financements extérieurs.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont évaluées à 852,8 milliards, soit une hausse modérée de 4,2% impulsée par les transferts et subventions qui se sont confortés de 22,4% pour s'établir à 531,3 milliards. En revanche, les charges de fournitures et d'entretien se sont inscrites en baisse de 16,3% pour ressortir à 321,6 milliards, en liaison avec la poursuite des mesures de rationalisation des dépenses de fonctionnement dont, notamment, les dépenses relatives aux habillements et accessoires, fêtes et cérémonies.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, elles sont chiffrées à 572,3 milliards en 2016 contre 526,1 milliards un an auparavant, soit une progression de 8,8%. Cette augmentation s'explique, pour l'essentiel, par l'impact du programme des 10 000 nouvelles mises en solde de professeurs et maitres contractuels mais aussi par les nouvelles recrues dans les autres secteurs (7 370), constituées majoritairement d'agents des forces de Défense et Sécurité avec 4 153 nouvelles prises en compte pour la mise en solde. Toutefois, des mesures de rationalisation sont entreprises, notamment, en termes de plafonnement des rappels prévu par la loi de finances et relativement à l'application des dispositions légales et réglementaires pour l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Toutefois, il convient de noter que le critère de convergence de la « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » est de 32%, soit en dessous du ratio communautaire de 35%.

Concernant les dépenses d'investissement, elles se sont accrues de 183,9 milliards pour ressortir à 1091 milliards en 2016. Cette forte augmentation traduit, entre autres, la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent avec le démarrage de grands projets d'investissement. Ces dépenses sont composées des dépenses d'investissement sur ressources interieures et, dans une moindre mesure, de celles sur ressources extérieures qui se sont établies respectivement à 654,6 milliards et 436,5 milliards. Les dépenses d'investissement sur ressources extérieures sont estimées en hausse de 7,7% et ont été exécutées sous forme de prêts projets pour 230,1 milliards et de dons en capital pour un montant de 206,4 milliards. Quant aux dépenses en capital sur ressources intérieures, elles ont été exécutées à hauteur de 654,6 milliards en 2016, soit une hausse de 30,4% (+152,5 milliards). Au total, le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » est ressorti à 36,5%, au dessus du placher communautaire, traduisant, ainsi, les efforts de l'Etat dans le cadre du financement des investissements publics.

IV14. LE FINANCEMENT

Le financement du déficit budgétaire à hauteur de 369,3 milliards en 2016 s'est opéré à travers, notamment, un financement extérieur net à hauteur de 219,2 milliards et un financement intérieur net de 147,9 milliards.

S'agissant du financement extérieur, il a reposé, essentiellement, sur des tirages sur les prêts à hauteur de 259 milliards (dont 29,3 milliards de tirages trésorerie et 230,1 milliards sur les prêts projets), et la sollicitation du marché sous-régional des titres pour un montant net de -33,4 milliards. Quant à l'amortissement de la dette extérieure, il est ressorti à 67,8 milliards.

Pour ce qui est du financement intérieur, il s'est traduit principalement par un engagement net vis-à-vis du système bancaire de 226,7 milliards et un financement non bancaire de -78,9 milliards.

IV15. LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale est passé de 4597,7 milliards en 2015 à 5312,1 milliards FCFA à fin décembre 2016, soit un accroissement de 15,5%, contre une progression de 11,8% un an auparavant. Quant au ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB, il est ressorti à 46,5% en 2016 contre 43,6% un an auparavant, soit en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA. L'encours est composé de la dette extérieure et de celle intérieure pour des montants respectifs de 3714,4 milliards et 1597,7 milliards.

Au titre du service de la dette publique extérieure en 2016, il a représenté, respectivement, 10,8% des recettes budgétaires et 8,3% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

IV2. LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2017

La gestion budgétaire en 2017 s'inscrit dans la poursuite de l'exécution des projets déclinés dans le Plan Sénégal Émergent et de la mise œuvre des réformes identifiées dans le cadre du programme économique et financier soutenu par l'instrument de soutien à la Politique Économique (ISPE) 2015-2017. Elle continue de s'articuler autour de la maîtrise des charges de fonctionnement dans le cadre de la politique de rationalisation des dépenses de consommation de l'État, au regard de la priorité accordée aux investissements. En termes de mobilisation des ressources, les efforts sont portés, essentiellement, sur l'élargissement de l'assiette fiscale de même que sur le renforcement du contrôle et la maîtrise des dépenses fiscales. Au total, le déficit budgétaire, dons compris, est attendu à 2,8% du PIB⁵ en 2017, contre 3,2% du PIB en 2016, soit une amélioration de 0,4 point de pourcentage.

IV21. LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les ressources totales de l'État sont projetées en hausse de 3,4% (+79,5 milliards) ; elles devraient, ainsi, passer de 2334,6 milliards en 2016 à 2414,1 milliards en 2017. Elles sont

⁵ PIB base 2014

constituées des recettes budgétaires pour 2164,1 milliards, des dons à hauteur de 250 milliards et des ressources du FSE pour 50 milliards.

S'agissant des recettes budgétaires, projetées en hausse de 11,6%, elles sont réparties en recettes fiscales pour 1985,7 milliards (+10,9%) et en recettes non fiscales pour 128,4 milliards (+24,1%). La bonne tenue des recettes fiscales est imputable aussi bien aux impôts directs qu'aux impôts indirects, attendus, respectivement, en hausse de 13,6% et 17,8%. Pour ce qui est du relèvement des recettes non fiscales, il est attribuable au rapatriement envisagé de taxes parafiscales du FSE vers le budget et à la prise en compte de l'excédent de l'ARTP, pour un montant cumulé de 30 milliards.

Concernant les impôts directs, ils sont projetés à 606,7 milliards en 2017 après une réalisation de 533,9 milliards en 2016, soit un accroissement de 72,8 milliards. Cette augmentation reflète, principalement, les performances attendues au niveau des impôts sur les revenus (IR) et des impôts sur les sociétés (IS), avec des niveaux de mobilisation prévus à 355,4 milliards et 191,6 milliards, respectivement, soit des hausses de 14,4% (+44,6 milliards) et 15,8% (+26,1 milliards). Le bon comportement de l'IS est, pour l'essentiel, le résultat de la bonne tenue de l'activité non agricole en 2016. En revanche, l'IRVM/IRCM et la taxe sur la plus-value immobilière devraient s'inscrire, en baisse en s'établissant, respectivement, à 34,8 milliards (-1,8 milliard) et 3,5 milliards (-0,2 milliard).

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors produits pétroliers) projetées à 505,7 milliards, se conforteraient de 116,4 milliards (+29,9%). Cette situation reflète la bonne dynamique observée sur les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole et de la taxe sur les activités financières qui devraient augmenter, respectivement, de 25,7% et 22,7%, pour s'établir à 351,3 milliards et 63,3 milliards. Globalement, les taxes intérieures sur biens et services tireraient profit de la baisse progressive des crédits de TVA, conjuguée aux actions entreprises par la DGID pour le renforcement du contrôle et la gestion optimale des prises en charge. Le bon comportement des mobilisations attendues au titre des taxes sur les biens et services devrait bénéficier de l'inscription de nouvelles taxes, particulièrement, la taxe spéciale sur le ciment, la Contribution pour le Développement économique (CODEC) pour des montants respectifs de 10 milliards et 15 milliards.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont projetées à 662,3 milliards en 2017 contre 588,1 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 12,6% (+74,2 milliards). La hausse des recettes douanières serait, en partie, soutenue par les taxes prélevées au titre des produits hors pétrole, lesquelles sont attendues à 538,5 milliards (répartis en TVA hors pétrole pour 299,1 milliards et en droits de porte hors pétrole à hauteur de 239,4 milliards), soit une progression de 48,3 milliards (+9,9%).

Concernant les recettes pétrolières (y compris FSIPP), elles sont projetées à 246,4 milliards contre 307,5 milliards en 2015, soit une baisse de 61,1 milliards (-19,9%). Cette

orientation défavorable reflète, singulièrement, le repli des recettes mobilisées au titre du FSIPP (-84,1 milliards), qui s'explique principalement par la remontée progressive des cours du baril de pétrole, doublée d'un renchérissement du taux de change dans un contexte de maintien de la stabilité des prix à la pompe. En revanche, les recettes pétrolières mobilisées au cordon s'établiraient à 119,3 milliards contre 97,9 milliards un an auparavant, soit une hausse de 21,8% (+21,4 milliards). Cette situation serait en liaison avec l'amélioration de la base taxable retenue pour les droits de douane. La taxe spécifique sur la consommation des produits pétroliers devrait enregistrer une hausse de 2,5 milliards en 2017 ; par contre, la taxe sur les véhicules s'incrimerait en baisse de 1,4 milliard.

Quant aux droits d'enregistrement et de timbre, ils sont projetés à 68,6 milliards contre 70,3 milliards un an auparavant, soit une contraction de 2,4% essentiellement imputable aux droits d'enregistrement. Pour ce qui est des droits de timbre, ils sont attendus à 21,4 milliards, soit en hausse de 3,1% par rapport à l'année précédente.

Au total, la pression fiscale au titre de 2017 ressortirait à 15,9% du PIB contre 15,7% l'année précédente, soit un gain de 0,2 point de pourcentage. Cette amélioration serait le fait, d'une part, de la vigueur de l'activité économique dans un contexte de mise en œuvre du PSE et, d'autre part, des mesures de modernisation et de simplification du dispositif fiscal conjuguées au renforcement des contrôles aussi bien au cordon qu'au niveau intérieur. Toutefois, le ratio reste en-dessous du plancher communautaire de 20% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

IV22. LES DONS

Les dons, attendus à hauteur de 250 milliards, sont composés des dons budgétaires pour 35 milliards et des dons en capital projetés à 215 milliards. Les dons devraient progresser, ainsi, de 5,6 milliards par rapport à l'année précédente, à la faveur essentiellement d'une amélioration des dons en capital (+8,6 milliards) alors que les dons budgétaires devraient s'inscrire en baisse (-3 milliards).

IV23. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses publiques sont prévues à 2763,2 milliards à fin 2017 contre 2703,9 milliards en 2016, soit un accroissement de 59,4 milliards (+2,2%). Cette progression s'explique par les efforts consacrés au renforcement des investissements et par la maîtrise des dépenses courantes.

En effet, les dépenses d'investissement devraient s'accroître de 108,7 milliards pour s'établir à 1199,8 milliards en 2017. Cette progression est tirée par les dépenses d'investissement sur ressources internes et par celles sur ressources externes, projetées respectivement à 732,8 milliards (+11,9%) et 467 milliards (+7,0%). Le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » devrait ressortir, ainsi, à 36,5% contre 31,4% en 2016.

Cette forte hausse reflète, notamment, la poursuite de l'exécution des projets d'investissement structurants dans le cadre du PSE. Les dépenses en capital sur ressources extérieures, pour leur part, sont estimées à fin 2017 à 467,0 milliards soit une augmentation de 30,5 milliards.

Quant aux dépenses courantes, elles devraient passer de 1612,8 milliards à 1563,4 milliards entre 2016 et 2017, soit une baisse de 49,4 milliards (-3,1%), imputable essentiellement à la rationalisation des dépenses de fonctionnement, atténuée toutefois par la hausse des intérêts sur la dette et de la masse salariale. Les « autres dépenses courantes » sont programmées à 754,5 milliards, soit une diminution de 98,3 milliards (-11,5%) comparativement à la réalisation observée en 2016, en liaison, notamment, avec la baisse (-22,5%) des transferts et subventions (411,5 milliards en 2017 contre 531,3 milliards en 2016), amoindrie par les montants alloués aux charges de fournitures et entretien. Cette tendance baissière reflète la mise en œuvre de la politique de rationalisation des dépenses de consommation publique pour libérer davantage de marges pour des investissements plus productifs. Quant aux charges d'intérêts sur la dette publique et à la masse salariale, elles sont projetées respectivement à 223,4 milliards et 585,5 milliards en 2017, en hausse de 19,1% et 2,3%. La progression des charges d'intérêts sur la dette est imputable principalement à la dette intérieure (de 47,8 milliards en 2016 à 86,4 milliards en 2017, soit une hausse de 80,8%) ; la dette extérieure ayant connu, comparativement à fin 2016, une légère baisse de 2,9 milliards, soit 2,1% en valeur relative.

Concernant les dépenses de personnel, prévues à 585,5 milliards en 2017, elles enregistreraient une progression de 2,3% (+13,2 milliards). Le ratio de la « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » devrait ressortir à 29,5%, contre 32,0% en 2016 grâce, notamment, à la poursuite du contrôle strict de l'évolution des charges de personnel.

IV24. LE FINANCEMENT

En 2017, le financement du déficit budgétaire, arrêté à 349,1 milliards, est pris en charge globalement à travers un financement extérieur net à hauteur de 731,9 milliards et un désengagement de 382,8 milliards au titre du financement intérieur.

Le financement extérieur repose, essentiellement, sur les tirages chiffrés à 334,0 milliards (dont 82 milliards de tirages trésorerie et 252 milliards sur les prêts projets) et l'émission de l'euro-obligation à hauteur de 641,2 milliards. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette extérieure est projeté à 102,6 milliards.

Pour ce qui est du financement intérieur, il est marqué par un désengagement bancaire net de 351,3 milliards conjugué à un désengagement de 127 milliards en termes de financement non-bancaire. S'agissant du financement bancaire, le désengagement au niveau des banques commerciales contribuerait pour un montant de 122,9 milliards.

IV21. LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale passerait de 5312,1 milliards en 2016 à 5812,6 milliards à fin 2017, soit un accroissement de 9,4% contre une progression de 15,5% un an auparavant. Quant au ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB⁶, il devrait ressortir à 46,2% en 2017 contre une estimation de 47,5% en 2016. L'encours de la dette serait composé de la dette extérieure et de celle intérieure pour des montants respectifs de 4533 milliards et 1279,6 milliards.

V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2018

L'élaboration de la loi de finances initiale (LFI) au titre de l'année 2018 s'est déroulée dans un contexte globalement favorable marqué par la consolidation du rythme de croissance économique et l'amélioration continue des principaux indicateurs budgétaires, en liaison avec l'accélération de la mise en œuvre du PSE. La politique budgétaire sera orientée pour l'essentiel sur la consolidation des acquis, le renforcement des programmes sociaux (PUDC, PNBSF, etc.) et le lancement de nouvelles initiatives dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat et du financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes. Elle sera également articulée autour de la poursuite de la maîtrise du déficit budgétaire à travers une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement, conformément au pacte communautaire et aux engagements inscrits dans le programme économique et financier soutenu par l'ISPE.

En termes de ressources, la politique budgétaire s'appuiera sur le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales avec l'élargissement continu de l'assiette, le rapatriement de recettes parafiscales ainsi que la réduction significative des dépenses fiscales dont l'impact social n'est pas avéré. Pour ce qui est des charges, la rationalisation des dépenses de consommation publique sera poursuivie afin de conforter l'espace budgétaire à allouer aux investissements porteurs de croissance et socialement inclusifs. Globalement, le déficit budgétaire est projeté à 2,7% du PIB en 2018 contre une estimation de 2,8% du PIB⁷ en 2017.

V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL

Dans la LFI de 2018, les ressources globales sont programmées à 3713,4 milliards contre 3360 milliards pour la LFI de 2017, soit un accroissement de 10,5%. Cette évolution est attribuable, essentiellement, aux ressources du budget général, composées des ressources internes et des ressources externes, pour des parts respectives de 65,7% et 31,2%. Aux ressources du budget général, s'ajoutent les ressources issues des comptes spéciaux qui contribuent à hauteur de 3,1%.

⁶ PIB base 2014

⁷ Il correspond au PIB portant sur les comptes nationaux révisés base 2014. Sur la base de l'ancienne référence, le déficit passerait de 3,7% à 3,5% du PIB.

Les ressources internes de la LFI de 2017 sont attendues en hausse de 11,8% et passeraient de 2182,1 milliards à 2439,8 milliards entre la loi de finances initiale de 2017 et celle de 2018. Elles sont constituées essentiellement de recettes ordinaires hors dons pour 2328 milliards, de dons budgétaires à hauteur de 47 milliards ainsi que de recettes exceptionnelles pour un montant de 64,8 milliards.

Les recettes ordinaires hors dons, composées des recettes fiscales (2211 milliards) et des recettes non fiscales (117 milliards), devraient ressortir en hausse de 11,7% comparativement à la LFI de 2017. Elles enregistrent, ainsi, une augmentation de 243,9 milliards, en raison, notamment, des performances attendues en termes de mobilisation des recettes fiscales ainsi que de l'impact escompté du rapatriement de certaines parafiscales, de la réduction significative des dépenses fiscales, ainsi que du réajustement du tarif des prix à la pompe afin de contenir le remboursement des pertes commerciales et stabiliser la mobilisation des recettes pétrolières.

S'agissant des recettes fiscales, elles devraient progresser de 11,3% comparativement à la LFI de 2017, à la faveur de la progression des impôts directs et indirects ainsi que des mesures fiscales visant à conforter les recettes.

En effet, en termes d'impôts directs hors mesures, les recouvrements sont attendus à 634,9 milliards en 2017, soit en progression de 4,6% comparativement à la LFI de 2017. La hausse serait tirée notamment par l'impôt sur les sociétés (201,5 milliards) et l'impôt sur le revenu (369,6 milliards), lesquels enregistreraient des hausses respectives de 5,1% et 4%. Toutefois, la CFCE devrait s'inscrire en baisse de 5,3 milliards pour s'établir à 16,1 milliards en liaison avec l'allocation progressive de la taxe au Fonds dédié à la formation professionnelle.

Quant aux impôts indirects, ils sont prévus, hors mesures, à 1318,1 milliards contre 1274,6 milliards dans la LFI de 2017, soit une amélioration de 3,4%. Ils proviendraient essentiellement de la TVA pour 778,7 milliards (répartie en TVA hors pétrole pour 660,8 milliards et en TVA sur le pétrole à hauteur 117,9 milliards) et des droits de porte pour 277,6 milliards. La taxe sur les activités financières et les taxes spécifiques sont, pour leur part, attendues respectivement à 64,4 et 143,5 milliards en 2018.

Les droits d'enregistrements (y compris l'impôt sur le patrimoine) et les droits de timbre sont programmés respectivement à 57,3 milliards et 23,6 milliards. Quant au FSIPP, il est attendu à 38,2 milliards hors mesures sur les prix à la pompe.

S'agissant des mesures devant conforter les recettes, elles portent essentiellement sur le rapatriement de taxes parafiscales au budget, l'ajustement des prix des carburants ainsi que la rationalisation de dépenses fiscales pour un montant global évalué à 138,9 milliards.

Globalement, la pression fiscale est attendue à 16,2% du PIB⁸ en 2018 contre 15,9% projetée en 2017. Cette situation reflète, au-delà des bonnes perspectives de l'activité

⁸ PIB base 2014

économique, l'élargissement de l'assiette fiscale, grâce, notamment, aux réformes relatives à la réorganisation et à la modernisation de l'administration fiscale. Par ailleurs, les résultats escomptés de la mise en œuvre du plan d'actions pour la rationalisation des dépenses fiscales devraient contribuer significativement à conforter la mobilisation des recettes.

Les recettes non fiscales devraient, pour leur part, progresser de 18,9% pour s'établir à 117 milliards comparativement à la LFI de 2017, en raison principalement de la progression des revenus des domaines et des autres recettes non fiscales.

S'agissant des emprunts, ils sont programmés pour un montant de 641 milliards en 2018 contre 629 milliards dans la LFI 2017, soit une augmentation de 1,9%.

Pour ce qui est des dons budgétaires, ils sont attendus à 47 milliards, soit une progression de 34,3% au-delà du montant de 35 milliards arrêté initialement en 2017.

Quant aux ressources externes affectées à l'investissement, elles sont programmées à 517 milliards en 2018, soit en hausse de 18,3%.

V2. LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

Les prévisions de dépenses du budget général sont prévues à 3713,4 milliards pour l'année 2018, soit une augmentation de 10,5% par rapport à la LFI de 2017 (3360 milliards). Elles sont constituées essentiellement de dépenses ordinaires pour un montant de 2263,3 milliards, de dépenses d'investissement évaluées à 1334,5 milliards et des dépenses des comptes spéciaux à hauteur de 115,6 milliards.

En 2018, l'exécution des dépenses publiques maintiendra sa trajectoire autour de la maîtrise des dépenses de consommation publique associée à un renforcement de la programmation des dépenses d'investissement afin de soutenir durablement la croissance et renforcer l'inclusion sociale.

V21. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont programmées à 2263,3 milliards en 2018 contre 2022,9 milliards dans la LFI de 2017, soit un accroissement de 11,9%. Elles sont composées de dépenses de fonctionnement (autres dépenses courantes) à hauteur de 790,5 milliards, de dépenses de personnel pour 633 milliards et du service de la dette publique pour 839,8 milliards.

Les autres dépenses courantes sont réparties en dépenses de fournitures et entretien pour 383,1 milliards, et en transferts et subventions pour 407,4 milliards (dont 50 milliards au titre du FSE).

Concernant les dépenses de personnel (traitements et salaires), arrêtées à 633 milliards, elles affichent une augmentation de 8% en valeur relative par rapport à la LFI de 2017. Le ratio

de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait, ainsi, ressortir à 28,5% pour la LFI 2018 contre 29,5% prévu dans la LFI de 2017, soit en dessous du plafond communautaire.

Programmé à 838,8 milliards pour l'année 2018, le service de la dette publique est en hausse de 23,5% par rapport à la LFI de 2017. Il porte sur des montants de 221 milliards au titre des charges d'intérêts sur la dette et de 618,8 milliards relatif aux amortissements.

V22. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses d'investissement de la LFI 2018 sont programmées à 1334,5 milliards contre 1225,2 milliards prévus dans la LFI de 2017, soit une progression de 8,9% tirée principalement par les investissements sur ressources externes et, dans une moindre mesure, par celles exécutées sur ressources internes. En effet, ces dernières sont arrêtées à 817,5 milliards en 2018 contre une prévision initiale de 788,2 milliards au titre de la LFI de 2017. Le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales dans la LFI de 2018 ressort, ainsi, à 36,8% traduisant les efforts importants d'investissement sur les ressources internes.

Quant aux dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles sont prévues à 517 milliards, soit en progression de 18,3% comparativement au montant de 437 milliards programmé dans la LFI de 2017, reflétant l'accompagnement consistant des partenaires extérieurs dans la mise en œuvre des programmes de développement.

V3. LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les comptes spéciaux du trésor sont programmés en ressources et en dépenses à 115,6 milliards en 2018 contre 111,9 milliards pour la LFI 2017, soit un relèvement de 3,4%. Le montant arrêté est réparti, pour l'essentiel, dans les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts positionnés, respectivement, à hauteur de 94,4 milliards et 19,8 milliards.

V4. LE FINANCEMENT DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Au total, le solde du budget général est projeté en équilibre au titre de l'année 2018. En effet, la mobilisation des ressources internes de l'État conjuguée aux tirages sur les prêts ainsi que les différentes interventions sur le marché financier devraient permettre de prendre en charge l'exécution des différentes charges de l'État.